

CGRFA/IC/OWG-1/05/REP

**Commission des ressources génétiques
pour l'alimentation et l'agriculture dans
l'exercice de ses fonctions de Comité
intérimaire du Traité international sur
les ressources phytogénétiques pour
l'alimentation et l'agriculture**

**Groupe de travail à
composition non limitée sur
le règlement intérieur et les
règles de gestion financière
de l'Organe directeur, sur
l'application du Traité et sur
la Stratégie de financement**

Rome (Italie), 14 – 17 décembre 2005



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS DE COMITÉ INTÉRIMAIRE
DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES
RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**Rapport du
Groupe de travail à composition non limitée sur le
règlement intérieur et les règles de gestion financière de l'Organe directeur, sur
l'application du Traité et sur la Stratégie de financement**

Rome, 14 – 17 décembre 2005

Les documents du Groupe de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur et les règles de gestion financière de l'Organe directeur, sur l'application du Traité et sur la Stratégie de financement de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture peuvent être consultés sur Internet à l'adresse <http://www.fao.org/ag/cgrfa/ico1.htm>.

On peut également se les procurer auprès du:

Secrétaire de la
Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO
Département de l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
00100 Rome (Italie)
Courriel: cgrfa@fao.org

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Par.</i>
I. Introduction	1
II. Ouverture de la réunion et élection du Président, des Vice-Présidents et du <i>Rapporteur</i>	2-8
III. Préparation du projet de règlement intérieur de l'Organe directeur	9
IV. Préparation du projet de règles de gestion financière de l'Organe directeur	10-13
V. Préparation du projet de procédures et de mécanismes destinés à promouvoir l'application du Traité et à prendre en compte les questions de non-application	14-17
VI. Préparation d'un projet de Stratégie de financement du Traité	18-22
VII. Autres questions	23-25
VIII. Remarques en guise de conclusion	26

Annexes

- A. Ordre du jour
- B. Situation des signatures/ratifications du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, au 17 décembre 2005
- C. Projet de règlement intérieur de l'Organe directeur
- D. Projet de règles de gestion financière de l'Organe directeur
- E. Projet de Résolution sur l'application soumis à l'Organe directeur pour examen
- F. Projet de Résolution sur la Stratégie de financement soumis à l'Organe directeur pour examen
- G. Liste des documents
- H. Liste des délégués et observateurs

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET LES RÈGLES DE GESTION FINANCIÈRE DE L'ORGANE DIRECTEUR, SUR L'APPLICATION DU TRAITÉ ET SUR LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

I. INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur et les règles de gestion financière de l'Organe directeur, sur l'application du Traité et sur la Stratégie de financement (ci-après dénommé le Groupe de travail) s'est réuni à Rome (Italie) du 14 au 17 décembre 2005. La liste des délégués et observateurs est jointe à l'*Annexe H*.

II. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR

2. M. Javad Mozafari (Iran), Vice-Président de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux délégués et observateurs. Il a pris note des travaux importants qui attendaient le Groupe de travail pour la préparation de la première session de l'Organe directeur du Traité international.

3. Mme Louise O. Fresco, Sous-Directrice générale, Département de l'agriculture, a noté que des progrès importants étaient réalisés dans la préparation de la première session de l'Organe directeur du Traité international, qui sera accueillie par le Gouvernement espagnol, à Madrid, du 12 au 16 juin 2006. Le Groupe de travail avait plusieurs points importants à examiner. Mme Fresco a insisté sur la nécessité de faire avancer le Règlement intérieur et les règles de gestion financière de l'Organe directeur, l'application du Traité et la Stratégie de financement. Le Groupe de travail devrait également donner des indications claires sur l'élaboration ultérieure de la Stratégie de financement du Traité, en vue de son examen par l'Organe directeur.

4. Mme Fresco a noté qu'un pays ne devenait membre à part entière du Traité que 90 jours après le dépôt de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. Elle a donc exhorté les pays qui n'avaient pas encore ratifié, accepté, approuvé le Traité ou qui n'avaient pas encore adhéré de le faire avant le 14 mars 2006, afin d'être en mesure de participer en tant que parties contractantes à la première session de l'Organe directeur.

5. Mme Fresco a remercié les Gouvernements des pays suivants: Allemagne, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Irlande, Italie, Japon, Norvège et Pays-Bas, d'avoir fourni des ressources à l'appui des activités du Groupe de travail et notamment de la participation des pays en développement.

6. M. Clive Stannard, Fonctionnaire chargé du Secrétariat intérimaire, a annoncé que, durant l'intervention de Mme Fresco, il avait été informé que l'Australie et Kiribati avaient déposé leurs instruments, devenant parties contractantes au Traité international, ce qui porte le nombre de parties contractantes à 81, comme indiqué à l'*Annexe B*.

7. M. Mozafari a appelé à présenter des candidatures aux fonctions de Président et Vice-Présidents du Groupe de travail. M. Modesto Fernández Díaz-Silveira (Cuba) a été élu Président. Six Vice-Présidents ont été élus: Mme Elisabeth Matos (Angola), M. John Madden (Australie), M. Wang Shumin (Chine), M. Javad Mozafari (Iran), M. Martyn J. Ibbotson (Royaume-Uni), et M. Douglas Neumann (États-Unis d'Amérique). M. Hussain Faisal (Maldives) a été élu *Rapporteur*.

8. Prenant la présidence de la réunion, M. Fernández Díaz-Silveira a souligné qu'il était nécessaire que le Groupe de travail fasse des progrès rapides dans tous les domaines à l'étude, afin d'assurer le succès de cette première session de l'Organe directeur du Traité international et la réalisation des objectifs du Traité. Le Groupe de travail a adopté ensuite l'ordre du jour qui figure à l'Annexe A. Il a établi un Sous-Groupe de travail chargé de l'établissement d'un projet de règles de gestion financière de l'Organe directeur; MM. John Madden (Australie) et Mansour M. Al-Aqil (Yémen) ont été élus Coprésidents de ce Sous-Groupe. Il a également établi un Sous-Groupe de travail chargé de l'établissement d'un projet de règlement intérieur de l'Organe directeur; MM. Didier Balma (Burkina-Faso) et René Lefeber (Pays-Bas) ont été élus Coprésidents de ce Groupe. Ces Sous-Groupes ont également examiné, respectivement, le projet de Stratégie de financement et le projet de procédures et mécanismes destinés à promouvoir l'application du Traité et à prendre en compte les questions de non-application.

III. PRÉPARATION DU PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ORGANE DIRECTEUR

9. Le Groupe de travail à composition non limitée a examiné et révisé le document intitulé *Projet de règlement intérieur de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹. Le Groupe de travail à composition non limitée a demandé au Secrétariat intérimaire d'examiner, avec l'aide des Coprésidents, ce projet révisé de règlement intérieur en détail et de préparer un texte annoté. Cette tâche serait limitée à des améliorations de structure et d'ordre rédactionnel, à l'exclusion des modifications de fond. Il a recommandé que le Projet de règlement intérieur présenté à l'Annexe C, soit transmis pour examen à l'Organe directeur à sa première session.

IV. PRÉPARATION DU PROJET DE RÈGLES DE GESTION FINANCIÈRE DE L'ORGANE DIRECTEUR

10. Le Groupe de travail à composition non limitée a examiné et révisé le document intitulé, *Projet de règles de gestion financière de l'Organe directeur du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.² Le Projet de règles de gestion financière révisé figure à l'Annexe D.

11. Le Groupe de travail à composition non limitée a demandé au Secrétariat intérimaire, avec l'aide des services administratifs pertinents de la FAO, d'examiner en détail ce Projet de règles de gestion financière révisé, et de préparer un texte annoté en formulant des propositions sur la manière dont il serait possible de les harmoniser avec la terminologie administrative utilisée en général à la FAO et les bonnes pratiques de comptabilité. Les usagers de la FAO en matière de gestion de différents types de financement pour ces accords devraient aussi être précisés dans ce texte annoté et l'expérience administrative de la FAO en matière de conventions et accords, établie conformément à l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, devrait être prise en compte. Cette tâche devrait se limiter à des améliorations structurelles et rédactionnelles sans apporter de modifications de fond.

12. Le Groupe de travail a recommandé que le Projet de règles de gestion financière soit soumis à l'Organe directeur pour examen.

13. Il a aussi recommandé que l'Organe directeur demande au Directeur général d'informer l'Organe directeur du montant réservé au budget des services administratifs du Traité dans le Programme ordinaire de la FAO, et des services que la FAO fournirait, étant entendu que le montant réservé au Traité dans le Programme ordinaire de la FAO, sous réserve de l'approbation des organes directeurs de l'Organisation, proviendrait du Programme ordinaire général et non d'un montant réservé à un département particulier.

¹ CGRFA/IC/OWG-1/05/3.

² CGRFA/IC/OWG-1/05/4.

V. PRÉPARATION DU PROJET DE PROCÉDURES ET DE MÉCANISMES DESTINÉS À PROMOUVOIR L'APPLICATION DU TRAITÉ ET À PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS DE NON-APPLICATION

14. Le Groupe de travail à composition non limitée a examiné les documents suivants: *Compilation et analyse des vues des gouvernements sur l'application des dispositions du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*;³ et *Synthèse et analyse des vues supplémentaires des gouvernements relatives à l'application du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.⁴

15. Les pays et les régions ont formulé des observations et présenté des propositions durant la réunion. Le Groupe de travail à composition non limitée a ensuite rassemblé les propositions dans un texte, sous forme de projet de résolution à soumettre à l'Organe directeur pour examen, et qui figure à l'*Annexe E*. Cependant, faute de temps, le Groupe de travail n'a pas examiné en détail l'*Appendice* à la Résolution.

16. Il est convenu que ce texte devrait être soumis pour examen à l'Organe directeur, et a noté que, outre ce texte, les observations et les propositions présentées par les délégations au cours de la présente réunion et propositions écrites figurant dans les documents mentionnés plus haut, devraient être prises en compte. Le Groupe de travail à composition non limitée a invité les pays et les régions à présenter d'autres propositions et observations, y compris sur le texte figurant à l'*Annexe E* et son *Appendice*, et a demandé au Secrétariat intérimaire de les insérer sur le site web de la Commission.

17. Les pays ont aussi été instamment invités à envisager la tenue d'autres consultations afin de traiter les questions en suspens avant la première réunion de l'Organe directeur.

VI. PRÉPARATION D'UN PROJET DE STRATÉGIE DE FINANCEMENT DU TRAITÉ

18. Le Groupe de travail à composition non limitée a examiné les documents: *Élaboration de la Stratégie de financement du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁵; et *Récapitulatif et analyse des avis des gouvernements concernant la Stratégie de l'Organe directeur relative au financement du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁶; ainsi que pour les Études de référence: *Report on the types of funding and assistance and institutions with relevant mandates to the funding strategy of the international Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*⁷ (en anglais uniquement); et *Options for non-monetary benefit-sharing: an inventory*⁸ (en anglais uniquement).

19. Le Groupe de travail à composition non limitée a souligné l'importance de la Stratégie de financement pour l'application du Traité international, et noté qu'elle devrait avoir un caractère évolutif afin de pouvoir s'adapter aux besoins futurs.

20. Le Groupe de travail à composition non limitée a décidé d'appuyer ses débats sur le Projet de résolution et le Projet de Stratégie de financement préparés par le Secrétariat intérimaire, qu'il a examinés et révisés. Le Groupe de travail a recommandé que le Projet de résolution figurant à l'*Annexe F* et le Projet de Stratégie de financement figurant à l'*Appendice* à l'*Annexe F*, tels que révisés, soient soumis à l'Organe directeur pour examen à sa première session.

³ CGRFA/MIC-2/04/3.

⁴ CGRFA/IC/OWG-1/05/5 et CGRFA/IC/OWG-1/05/5 Add.1.

⁵ CGRFA/IC/OWG-1/05/7.

⁶ CGRFA/IC/OWG-1/05/6 et CGRFA/IC/OWG-1/05/6 Add.1.

⁷ Étude de référence N° 29.

⁸ Étude de référence N° 30.

21. Le Groupe de travail à composition non limitée est convenu que les Membres peuvent fournir d'autres avis et textes au Secrétariat intérimaire concernant la Stratégie de financement, avant le 31 mars 2006. Il a demandé au Secrétariat de faire une synthèse de ces avis et propositions de texte, pour examen en tant que document d'information par l'Organe directeur à sa première session.

22. Le Groupe de travail à composition non limitée a également demandé au Secrétariat intérimaire de:

- fournir des informations à l'Organe directeur à sa première session sur la manière dont il pourrait établir les priorités concernant l'utilisation des ressources dans le cadre de la Stratégie de financement;
- rassembler et mettre à la disposition de l'Organe directeur à sa première session des renseignements sur les pratiques en vigueur dans d'autres organes pertinents en matière d'établissement de l'ordre des priorités, de critères d'admissibilité et de procédures opérationnelles; et
- établir des contacts avec les organisations pertinentes afin de promouvoir la Stratégie de financement, et inviter ces organisations à participer à la première session de l'Organe directeur.

VII. AUTRES QUESTIONS

23. Le Groupe de travail à composition non limitée a demandé au Conseiller juridique de la FAO d'examiner les documents préparés au cours de la réunion, concernant le Projet de règlement intérieur; le Projet de règles de gestion financière; le Projet de procédures et mécanismes destinés à promouvoir l'application du Traité et à prendre en compte les questions relatives à sa non-application; et la Stratégie de financement, et de préparer un document évaluant leur cohérence au regard des règles et procédures administratives de la FAO et des dispositions du Traité, pour examen par l'Organe directeur.

24. Le Groupe de travail à composition non limitée a confié au Secrétariat intérimaire le soin d'étudier la possibilité d'organiser une deuxième réunion, d'une durée de deux jours, du Groupe de travail à composition non limitée, avant la première session de l'Organe directeur, afin de mettre au point le texte relatif aux quatre points dont il s'était occupé.

25. Le Représentant de l'Espagne a annoncé que les préparatifs de la première session de l'Organe directeur étaient bien avancés, notamment l'organisation de consultations régionales les 9 et 10 juin 2006. Il a noté que le Gouvernement espagnol accueillerait une réunion ministérielle pendant la première session et a demandé aux délégués d'en informer leur gouvernement.

VIII. REMARQUES EN GUISE DE CONCLUSION

26. Le Président de la réunion, M. Fernández Díaz-Silveira, a remercié tous les délégués et observateurs des efforts qu'ils ont déployés pour faire progresser les préparatifs de la première session de l'Organe directeur et il a reconnu l'importance des consultations régionales préalables à la réunion. Il a remercié les Vice-Présidents de leurs avis et de leur soutien et a félicité les Coprésidents de leur excellent travail. Il a en outre remercié le Secrétariat intérimaire du remarquable appui fourni au Groupe de travail à composition non limitée et a reconnu l'excellent travail des interprètes et des traducteurs.

ANNEXE A

**ORDRE DU JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE
SUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET LES RÈGLES DE GESTION
FINANCIÈRE DE L'ORGANE DIRECTEUR, SUR L'APPLICATION DU
TRAITÉ ET LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT**

1. Élection du Président et des vice-présidents
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Préparation du projet de règlement intérieur de l'Organe directeur
4. Préparation du projet de règles de gestion financière de l'Organe directeur
5. Préparation du projet de procédures et mécanismes visant à favoriser l'application et à traiter les questions de non-application
6. Préparation d'un projet de stratégie de financement du Traité
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport

ANNEXE B

**SITUATION DES SIGNATURES/RATIFICATIONS DU TRAITÉ INTERNATIONAL
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE,
Au 17 décembre 2005**

Note: Des informations à jour sur l'état des signatures et ratifications à tout moment peuvent être consultées sur internet à l'adresse <http://www.fao.org/Legal/TREATIES/033s-e.htm>.

Participant	Signature	Ratification	Acceptation	Approbation	Adhésion
Algérie					13/12/2002
Allemagne	06/06/2002	31/03/2004			
Angola	10/10/2002				
Arabie saoudite					17/10/2005
Argentine	10/06/2002				
Australie	10/06/2002	12/12/2005			
Autriche	06/06/2002	04/11/2005			
Bangladesh	17/10/2002	14/11/2003			
Belgique	06/06/2002				
Bhoutan	10/06/2002	02/09/2003			
Brésil	10/06/2002				
Bulgarie					29/12/2004
Burkina Faso	09/11/2001				
Burundi	10/06/2002				
Cambodge	11/06/2002		11/06/2002		
Cameroun	03/09/2002				
Canada	10/06/2002	10/06/2002			
Cap-Vert	16/10/2002				
Chili	04/11/2002				
Chypre	12/06/2002	15/09/2003			
Colombie	30/10/2002				
Communauté européenne	06/06/2002			31/03/2004	
Congo, République du					14/09/2004
Costa Rica	10/06/2002				
Côte d'Ivoire	09/11/2001	25/06/2003			
Cuba	11/10/2002	16/09/2004			
Danemark	06/06/2002	31/03/2004			
Égypte	29/08/2002	31/03/2004			
El Salvador	10/06/2002	09/07/2003			
Émirats arabes unis					16/02/2004
Équateur					07/05/2004
Érythrée	10/06/2002	10/06/2002			

Espagne	06/06/2002	31/03/2004	
Estonie			31/03/2004
États-Unis d'Amérique	01/11/2002		
Éthiopie	12/06/2002	18/06/2003	
Finlande	06/06/2002	31/03/2004	
France	06/06/2002		11/07/2005
Gabon	10/06/2002		
Ghana	28/10/2002	28/10/2002	
Grèce	06/06/2002	31/03/2004	
Guatemala	13/06/2002		
Guinée	11/06/2002		11/06/2002
Haïti	09/11/2001		
Honduras			14/01/2004
Hongrie			04/03/2004
Îles Cook			02/12/2004
Îles Marshall	13/06/2002		
Inde	10/06/2002	10/06/2002	
Iran, République islamique d'	04/11/2002		
Irlande	06/06/2002	31/03/2004	
Italie	06/06/2002	18/05/2004	
Jamahiriya arabe libyenne			12/04/2005
Jordanie	09/11/2001	30/05/2002	
Kenya			27/05/2003
Kiribati			13/12/2005
Koweït			02/09/2003
L'ex-République yougoslave de Macédoine	10/06/2002		
Lesotho			21/11/2005
Lettonie			27/05/2004
Liban	04/11/2002	06/05/2004	
Libéria			25/11/2005
Lituanie			21/06/2005
Luxembourg	06/06/2002	31/03/2004	
Madagascar	30/10/2002		
Malaisie			05/05/2003
Malawi	10/06/2002	04/07/2002	
Mali	09/11/2001	05/05/2005	
Malte	10/06/2002		
Maroc	27/03/2002		
Maurice			27/03/2003
Mauritanie			11/02/2003
Myanmar			04/12/2002
Namibie	09/11/2001	07/10/2004	
Nicaragua			22/11/2002

Niger	11/06/2002	27/10/2004	
Nigéria	10/06/2002		
Norvège	12/06/2002	03/08/2004	
Oman			14/07/2004
Ouganda			25/03/2003
Pakistan			02/09/2003
Paraguay	24/10/2002		03/01/2003
Pays-Bas	06/06/2002		18/11/2005
Pérou	08/10/2002	05/06/2003	
Pologne			07/02/2005
Portugal	06/06/2002		07/11/2005
République arabe syrienne	13/06/2002	26/08/2003	
République centrafricaine	09/11/2001	04/08/2003	
République démocratique du Congo			05/06/2003
République dominicaine	11/06/2002		
République populaire démocratique de Corée			16/07/2003
République tchèque			31/03/2004
République-Unie de Tanzanie			30/04/2004
Roumanie			31/05/2005
Royaume-Uni	06/06/2002	31/03/2004	
Sainte-Lucie			16/07/2003
Sénégal	09/11/2001		
Serbie-et-Monténégro	01/10/2002		
Sierra Leone			20/11/2002
Soudan	10/06/2002	10/06/2002	
Suède	06/06/2002	31/03/2004	
Suisse	28/10/2002	22/11/2004	
Swaziland	10/06/2002		
Tchad	11/06/2002		
Thaïlande	04/11/2002		
Togo	04/11/2002		
Trinité-et-Tobago			27/10/2004
Tunisie	10/06/2002	08/06/2004	
Turquie	04/11/2002		
Uruguay	10/06/2002		
Venezuela	11/02/2002	17/05/2005	
Zambie	04/11/2002		
Zimbabwe			

ANNEXE C

**[ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE****PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR****Article I^{er}****Portée**

1.1 Le présent règlement intérieur s'applique à toutes les sessions de l'Organe directeur et aux activités de son Secrétaire, ainsi que, *mutatis mutandis*, aux organes subsidiaires de l'Organe directeur, sauf décision contraire de celui-ci, conformément à l'Article 9.2.

Article II**Bureau**

2.1 L'Organe directeur élit parmi les représentants, suppléants, experts et conseillers (ci-après dénommés "délégués") des Parties contractantes un Président et un Vice-Président par région de la FAO autre que la région du Président (ci-après dénommés collectivement "le Bureau"). En élisant le Bureau, l'Organe directeur tient dûment compte du principe de la représentation géographique équitable et du principe de la rotation. Aucun Membre du Bureau ne peut être réélu pour un troisième mandat consécutif. [En dérogation aux dispositions de l'Article 2.3, si un membre du Bureau démissionne ou n'est pas en mesure de s'acquitter de ses fonctions, la Partie contractante de ce membre du Bureau désigne un autre représentant de la même délégation pouvant remplacer ledit membre pendant le reste de son mandat.]

2.2 Le mandat du Président et des Vice-Présidents prend effet dès la clôture de la session au cours de laquelle ils ont été élus. Ils constituent le Bureau de toute session extraordinaire tenue pendant la période couverte par leur mandat et donnent des conseils au Secrétaire en ce qui concerne la préparation et la conduite des sessions de l'Organe directeur.

2.3 Le Président préside toutes les sessions de l'Organe directeur et exerce toutes autres fonctions de nature à faciliter le travail de celui-ci. [Le Président, s'il est temporairement absent d'une séance ou d'une partie de celle-ci, ou n'est, temporairement, pas en mesure de s'acquitter de ses fonctions pendant l'intersessions, désigne un Vice-Président pour le remplacer. Si le Président n'est, de façon permanente, pas en mesure de s'acquitter de ses fonctions, le Bureau désignera un autre Membre du Bureau pour le remplacer.] Un Vice-Président faisant fonction de Président a les mêmes pouvoirs et devoirs que le Président.

Article III**Secrétaire**

3.1 Conformément à l'Article 20.1 du Traité, le Directeur général de la FAO nomme, avec l'approbation de l'Organe directeur, un Secrétaire de cet Organe, qui s'acquitte des tâches visées aux Articles 20.2 à 20.5 du Traité. Le Secrétaire est secondé par autant d'assistants que nécessaire.

Article IV Sessions

4.1 Conformément à l'Article 19.9 du Traité, l'Organe directeur se réunit en session ordinaire au moins une fois tous les deux ans. Ces sessions devraient, dans toute la mesure possible, avoir lieu immédiatement avant ou après les sessions ordinaires de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

4.2 Conformément à l'Article 19.10 du Traité, des sessions extraordinaires de l'Organe directeur sont convoquées lorsque celui-ci le juge nécessaire ou à la demande écrite d'une Partie contractante, à condition que cette demande soit appuyée par un tiers au moins des Parties contractantes.

4.3 Les sessions de l'Organe directeur sont convoquées par le Président de l'Organe directeur, avec l'accord du Bureau et après consultation du Directeur général de la FAO et du Secrétaire.

4.4 La date et le lieu de chaque session de l'Organe directeur sont communiqués à toutes les Parties contractantes huit semaines au moins avant la session.

4.5 Chaque Partie contractante communique au Secrétaire du Traité avant l'ouverture de chaque session de l'Organe directeur le nom de son représentant aux sessions de l'Organe directeur. Si possible, les noms des autres membres de sa délégation sont également communiqués au Secrétaire du Traité avant l'ouverture de chaque session de l'Organe directeur.

4.6 Les sessions de l'Organe directeur sont publiques, à moins que celui-ci n'en décide autrement.

4.7 Conformément à l'Article 19.8, à toute session de l'Organe directeur, la présence de délégués représentant la majorité des Parties contractantes est nécessaire pour constituer un quorum.

Article V Ordre du jour et documentation

5.1 Le Secrétaire établit un ordre du jour provisoire à la demande du Président et sous la gouverne du Bureau de l'Organe directeur.

5.2 Toute Partie contractante peut demander au Secrétaire d'inscrire une question spécifique à l'ordre du jour provisoire avant que celui-ci ne soit distribué.

5.3 L'ordre du jour provisoire est communiqué par le Secrétaire huit semaines au moins avant la session à toutes les Parties contractantes et aux observateurs invités à assister à la session.

5.4 Toute Partie contractante peut, une fois envoyé l'ordre du jour provisoire, proposer l'inscription d'un ou plusieurs points supplémentaires à l'ordre du jour s'il s'agit de questions présentant un caractère urgent ou imprévu, si possible deux semaines au moins avant la session. Ces points sont inscrits sur une liste supplémentaire qui, si les délais avant l'ouverture de la session sont suffisants, est envoyée par le Secrétaire à toutes les Parties contractantes, faute de quoi la liste supplémentaire est communiquée au Président en vue de sa soumission à l'Organe directeur. Toute Partie contractante peut proposer, avant l'adoption de l'ordre du jour provisoire, d'inclure tout autre point qu'elle juge pertinent.

5.5 Une fois l'ordre du jour adopté, l'Organe directeur peut l'amender, par consensus, en supprimant, ajoutant ou modifiant l'un quelconque de ses points.

5.6 Les documents dont l'Organe directeur est saisi à chaque session sont fournis par le Secrétaire aux Parties contractantes en même temps que l'ordre du jour provisoire ou, si cela n'est pas possible, dans les meilleurs délais, mais toujours six semaines au moins avant le début de la session.

5.7 Les propositions formelles relatives à des points de l'ordre du jour ou à des amendements à y apporter formulées, pendant une session de l'Organe directeur sont présentées par écrit et remises au Président, qui en fait distribuer des exemplaires à tous les représentants des Parties contractantes.

Article VI **Prise de décisions [et vote]**

Option 1

[6.1 Les décisions de l'Organe directeur concernant des questions de procédure sont prises à la majorité des Parties contractantes présentes et votantes.

6.1bis Sans préjudice de l'Article 19.2 du Traité, les décisions relatives à des questions de fond sont prises par consensus. Si tous les efforts pour parvenir à un consensus échouent et qu'aucun accord n'est obtenu, la décision n'est prise qu'en dernier ressort par la majorité des deux tiers des Parties contractantes présentes et votantes, s'il s'agit de questions ayant trait aux Articles 12.3h, 15.1b(i), 15.5, 18.4f, 19.3a, 19.3b, 19.3f, 19.3g, 19.3j, 19.3l, 19.3m, 19.10, 19.11 et 20.1.

6.1ter Si la question se pose de savoir si la décision a trait à une question de procédure ou à une question de fond, il appartient au Président, en consultation avec le conseiller juridique du Secrétaire, de trancher. [Si le Président conclut qu'il s'agit d'une question de procédure, toute Partie contractante peut exprimer son désaccord sur cet avis. La question est alors considérée comme une question de fond et traitée comme telle.] [Un appel contre cet avis est mis aux voix immédiatement et l'avis du Président est confirmé, s'il n'est pas rejeté par une majorité des deux tiers des Parties présentes et votantes.]]

Option 2

[6.1 Toutes les décisions de l'Organe directeur sont prises par consensus, à moins qu'une autre méthode ne soit approuvée par consensus pour parvenir à une décision sur certaines mesures, étant entendu que pour les questions visées aux Articles 23 et 24, un consensus est obligatoire.]

Option 3

[6.1 Les décisions de l'Organe directeur sont prises par consensus pour toutes les questions [, exception faite des questions de procédure, pour lesquelles les décisions peuvent être prises en dernier ressort par la majorité des deux tiers des Parties contractantes présentes et votantes. Si la question se pose de savoir si la décision a trait à une question de procédure ou à une question de fond, il appartient au Président, en consultation avec le conseiller juridique du Secrétaire, de trancher].]

[6.2 Aux fins du présent Règlement, on entend par "Parties contractantes présentes et votantes", celles qui expriment un vote pour ou contre. [Les Parties contractantes qui s'abstiennent ou expriment un vote nul sont considérées comme non votantes.]]

[6.3 Toute Partie contractante peut demander qu'il soit procédé à un vote par appel nominal, auquel cas le vote de chaque Partie contractante est enregistré.]

[6.4 Si l'Organe directeur en décide ainsi, le vote se déroule au scrutin secret.]

Article VII Observateurs

7.1 Le Secrétaire informe l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que tout État qui n'est pas Partie contractante au Traité, des sessions de l'Organe directeur de façon qu'ils puissent se faire représenter par des observateurs, huit semaines au moins avant la session.

7.2 Ces observateurs peuvent, à l'invitation du Président, participer sans droit de vote aux sessions de l'Organe directeur.

7.3 Le Secrétaire informe toute autre instance ou institution, qu'elle soit gouvernementale ou non gouvernementale, ayant compétence dans des domaines relatifs à l'objet du Traité, qui a informé le Secrétariat de son souhait d'être représentée aux sessions de l'Organe directeur, de façon qu'elle puisse se faire représenter par des observateurs, sauf objection d'au moins un tiers des Parties contractantes présentes.

7.4 Ces observateurs peuvent, à l'invitation du Président, participer sans droit de vote aux sessions de l'Organe directeur traitant de questions intéressant directement l'instance ou l'agence qu'ils représentent, sauf objection d'au moins un tiers des Parties contractantes présentes.

7.5 Les institutions internationales qui ont signé des accords avec l'Organe directeur au titre de l'Article 15 du traité sont invitées à participer à toutes les sessions de l'Organe directeur en tant qu'observateurs. Ces observateurs peuvent, à l'invitation du Président, participer sans droit de vote aux sessions de l'Organe directeur traitant de questions intéressant directement l'institution internationale qu'ils représentent.

7.6 Avant le début d'une session de l'Organe directeur, le Secrétaire communique la liste des observateurs qui ont demandé l'autorisation d'assister à la session.

Article VIII Comptes rendus et rapports

8.1 À chaque session, l'Organe directeur approuve un rapport dans lequel figurent ses décisions, opinions, recommandations et conclusions. L'Organe directeur peut, à l'occasion, décider de faire établir tout autre compte rendu qui pourrait lui être utile.

8.2 Le rapport de l'Organe directeur est communiqué par le Secrétaire à toutes les Parties contractantes, ainsi qu'aux autres pays et aux organisations internationales représentées à la session, pour information, et, à leur demande, à d'autres Membres et Membres associés de la FAO. Le rapport est également communiqué à la fin de chaque session, par le Secrétaire, au Directeur général de la FAO.

8.3 Les recommandations et décisions de l'Organe directeur ayant des incidences sur les politiques, programmes ou finances de la FAO sont portées, par l'intermédiaire du Directeur général de la FAO, à l'attention de la Conférence ou du Conseil de la FAO pour suite à donner.

8.4 Sous réserve des dispositions du paragraphe précédent, le Secrétaire peut demander aux Parties contractantes d'informer l'Organe directeur des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par l'Organe directeur.

Article IX Organes subsidiaires

9.1 L'Organe directeur peut établir tout organe subsidiaire qu'il juge nécessaire à l'accomplissement de sa tâche.

9.2 La composition, le mandat et les procédures des organes subsidiaires sont déterminés par l'Organe directeur.

9.3 La création d'organes subsidiaires est subordonnée à la disponibilité des fonds nécessaires au chapitre pertinent du budget approuvé du Traité. Avant de prendre quelque décision que ce soit entraînant des dépenses liées à l'établissement d'organes subsidiaires, l'Organe directeur est saisi d'un rapport du Secrétaire sur les incidences administratives et financières de cette décision.

9.4 Chaque organe subsidiaire élit son bureau, sauf si celui-ci est nommé par l'Organe directeur.

Article X Dépenses

10.1 Les dépenses engagées par les représentants des Parties contractantes et par leurs suppléants et conseillers à l'occasion des sessions de l'Organe directeur ou de ses organes subsidiaires, ainsi que les dépenses engagées par les observateurs lors des sessions, sont à la charge de leurs gouvernements ou organisations respectifs. [Néanmoins, les dépenses des Parties contractantes qui sont des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition et de leurs conseillers, suppléants et observateurs, invités à assister aux sessions de l'Organe directeur et de ses organes subsidiaires sont imputées sur le budget administratif du Traité.]

[10.1 bis Lorsque des experts sont invités par le Secrétaire à assister à des sessions de l'Organe directeur et de ses organes subsidiaires à titre individuel, leurs frais, sauf décision contraire de l'Organe directeur, sont imputés sur le budget du Traité ou couverts par des fonds extrabudgétaires.]

10.2 Toutes les opérations financières de l'Organe directeur et des ses organes subsidiaires sont régies par les dispositions pertinentes des règles de gestion financières du Traité.

Article XI Langues

11.1 Les langues de l'Organe directeur sont les langues officielles du Traité.

11.2 Tout représentant utilisant une langue autre que l'une de celles du Traité doit prévoir l'interprétation de son intervention dans l'une des langues du Traité.

Article XII Amendement du Règlement

12.1 Des amendement ou des ajouts au présent Règlement peuvent être adoptés par consensus. L'examen de propositions d'amendement au présent Règlement est régi par l'Article 5 et les documents relatifs aux propositions sont distribués conformément à l'Article 5, 7 [dans la mesure du possible] et en tous cas au moins [24 heures] avant leur examen par l'Organe directeur.

[12.1bis Seul un quart des Parties contractantes agissant ensemble peut proposer des amendements du Règlement.]

Article XIII**Application du règlement général de la FAO**

13.1 Les dispositions du Règlement général de la FAO s'appliquent *mutatis mutandis* à toutes les questions qui ne sont pas expressément traitées dans le présent Règlement, à condition qu'elles ne soient pas contraire aux dispositions du Traité.

Article XIV**Autorité souveraine du Traité**

14.1 En cas de conflit entre toute disposition du présent Règlement et toute disposition du Traité, ce sont les dispositions du Traité qui l'emportent.

Article XV**Entrée en vigueur**

15.1 Le présent Règlement intérieur ainsi que tout amendement qui pourrait lui être apporté entre en vigueur après avoir été approuvé par consensus par l'Organe directeur à moins, que par consensus, l'Organe directeur n'en décide autrement.]

ANNEXE D

**[ORGANE DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES
PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE****PROJET DE RÈGLES DE GESTION FINANCIÈRE****Article I^{er}
Champ d'application**

- 1.1 Le présent texte établit les règles de gestion financière du Traité.
- 1.2 Le règlement financier de la FAO s'applique *mutatis mutandis* à toutes les questions non traitées expressément dans les présentes règles [, à moins qu'il soit contraire aux dispositions du Traité].

**Article II
Exercice financier**

- 2.1 L'exercice financier comprend deux années civiles et coïncide avec celui de la FAO.

**Article III
Budget**

- 3.1 Le budget couvre les recettes et les dépenses de l'exercice financier auquel il se rapporte et est exprimé en dollars des États-Unis.
- 3.2 Le budget est accompagné du programme de travail pour l'exercice financier et des renseignements, annexes ou exposés explicatifs qui peuvent être demandés par l'Organe directeur.
- 3.3. Le budget comprend:
- a) [Le budget administratif correspondant aux contributions dues par les Parties contractantes en vertu de l'alinéa 5.1 a), à d'autres contributions versées au budget administratif en vertu des alinéas 5.1 b) et c), ainsi qu'aux contributions versées par la FAO en vertu de l'alinéa 5.1 f)];

OU

[Le budget administratif correspondant au montant destiné au Traité en vertu de l'alinéa 5.1 a) et aux contributions versées au budget administratif en vertu des alinéas 5.1 b) et c)];

- b) Le soutien au budget administratif correspondant à d'autres fonds devenus disponibles pendant l'exercice financier grâce aux contributions versées au titre de l'Article 5.1.
- 3.4. Le projet de budget est préparé par le Secrétaire et distribué aux Parties contractantes au moins six semaines avant une session ordinaire de l'Organe directeur.

- 3.5. Le budget administratif relatif à l'exercice financier comprend:
- a) les dépenses administratives au titre du Traité, y compris les frais de secrétariat; et
 - b) les dépenses imprévues.
- 3.6 Le Secrétaire peut faire des virements à l'intérieur de chacune des principales lignes de crédit du budget administratif approuvé. Il peut également virer des crédits d'une ligne à l'autre dans les limites que l'Organe directeur jugera bon de fixer.
- 3.7. Le budget administratif est utilisé aux fins spécifiées lors du versement des contributions visées aux alinéas 5.1 c) et d).

Article IV Ouvertures de crédits

- 4.1. Une fois le budget administratif adopté, le Secrétaire est autorisé à engager des dépenses et à effectuer des paiements conformes à l'objet et dans la limite des crédits votés, à condition que les engagements soient couverts par les recettes correspondantes.
- 4.2. Tout engagement au titre d'un exercice antérieur qui n'a pas été liquidé au terme de l'exercice financier est annulé, sauf si l'obligation subsiste, auquel cas il est considéré comme un engagement de dépenses et maintenu pour de futurs paiements.

Article V Constitution de fonds

- [5.1 Les ressources du Traité comprennent:
- a) Sur approbation des organes directeurs de la FAO, le montant affecté au Traité dans le Programme ordinaire de la FAO;
 - b) [Les contributions volontaires des Parties contractantes établies sur la base du barème indicatif adopté par consensus par l'Organe directeur, établies sur la base du barème des contributions adopté périodiquement par l'ONU, ajusté de telle sorte [qu'aucun pays en développement Partie contractante ne soit tenu de verser davantage qu'un pays développé Partie contractante, ajusté de telle sorte qu'aucune des Parties contractantes n'acquiesce une contribution inférieure à 0,01 pour cent du total, qu'aucune contribution ne représente plus de 25 pour cent du total et que la contribution des pays Parties contractantes les moins avancés ne soit en aucun cas supérieure à 0,01 pour cent du total];
- OU
- [Les contributions volontaires versées par les Parties contractantes aux fins de l'administration et de l'application du Traité en général;]
- c) Les contributions volontaires versées par les Parties contractantes en sus de celles versées en application de l'alinéa b) du présent Article [aux fins spécifiées, d'un commun accord, par le contribuant et le Secrétaire] [, conformément aux directives établies par l'Organe directeur], y compris des contributions à l'appui de la participation de représentants des Parties contractantes qui sont des pays en développement et des pays en transition à l'Organe directeur et à ses organes subsidiaires;
 - d) D'autres contributions volontaires versées par États qui ne sont pas des Parties contractantes, [des organisations non gouvernementales][des organisations internationales ou d'autres instances] [aux fins spécifiées, d'un commun accord, par le contribuant et le Secrétaire] [, conformément aux directives établies par

l'Organe directeur] y compris les contributions destinées à faciliter la participation aux sessions de l'Organe directeur et de ses organes subsidiaires de représentants de Parties contractantes qui sont des pays en développement ou des pays en transition;

- e) Le solde non engagé des contributions volontaires pour des exercices antérieurs;
- f) Les recettes accessoires issues des contributions volontaires;
- [g) Les contributions obligatoires et volontaires au titre de l'alinéa 13.2 d)]; et
- [h) Les contributions prévisibles et convenues provenant des mécanismes, des fonds et des organes internationaux pertinents, destinées à l'application des plans et des programmes relatifs au Traité, conformément à l'Article 18.4.]

[5.2 En ce qui concerne les contributions versées en application de l'alinéa 5.1 b):

- a) Les contributions pour chaque année civile sont dues au plus tard le 1er janvier de l'année considérée;
- b) Chaque Partie informe le Secrétariat, aussi longtemps que possible avant la date à laquelle la contribution est exigible, de la contribution qu'elle entend verser et de la date à laquelle elle prévoit de la régler.]

[5.3 Les Parties contractantes qui ne sont pas membres de la FAO [peuvent contribuer] [contribuent] [sont censées contribuer] au montant alloué au Traité dans le budget de la FAO à hauteur d'un montant proportionnel fixé par l'Organe directeur.]

[5.4 En attendant le recouvrement des contributions annuelles, le Secrétaire est autorisé à couvrir les dépenses budgétisées au moyen du solde non engagé du Fonds général.]

[5.5 Le montant indicatif de la contribution annuelle des Parties contractantes est établi en divisant la contribution qui leur est fixée pour l'exercice financier au titre de l'alinéa 5.1 a) du présent Article en deux parts égales, dont l'une sera exigible la première année civile et l'autre la deuxième année civile de l'exercice financier.]

[5.6 Au début de chaque année civile, le Secrétaire fait connaître aux Parties contractantes le montant indicatif qu'elles ont à verser à titre de contribution annuelle au budget.]

5.7 Toutes les contributions au budget administratif sont versées en dollars EU ou l'équivalent en monnaie convertible. Lorsqu'une contribution est versée dans une monnaie convertible autre que le dollar des États-Unis, le taux applicable est le taux bancaire de conversion monétaire en vigueur le jour où le paiement est effectué.

5.8 Le Directeur général de la FAO place à son gré les contributions qui n'ont pas à être utilisées immédiatement. Les revenus des placements sont portés au crédit du fonds ou des fonds approprié(s) visé(s) à l'Article 6.2.

Article VI **Fonds divers**

6.1 Toutes les contributions et autres recettes sont versées sur un fonds fiduciaire géré par la FAO.

[6.2 En ce qui concerne le fonds fiduciaire mentionné au paragraphe 6.1, la FAO gère les fonds suivants:

- a) Un Fonds général sur lequel sont créditées toutes les contributions payées au titre de l'alinéa 5.1 a), toutes les contributions supplémentaires destinées à couvrir une partie des dépenses inscrites au budget de base effectuées par les Parties

contractantes, les Parties non contractantes, les organisations non gouvernementales et d'autres entités en vertu des alinéas 5.1 b) et c), et toute autre somme à échoir relativement au Fonds général au titre des alinéas 5.1 d) et e), et qui sert à couvrir les dépenses imputables sur le budget administratif annuel;

- b) Un Fonds spécial auquel sont portées d'autres contributions versées au titre des alinéas 5.1. b) et c) et toute autre somme à échoir relativement au Fonds spécial en vertu des alinéas 5.1 d) et e);
- c) [Un compte fiduciaire, comme stipulé à l'Article 19.3 f) du Traité, pour recevoir et utiliser les fonds prévus à l'Article 13.2 d) du Traité, dans le cadre du Système multilatéral.]

6.3 Dans le cadre du Fonds général, une réserve de trésorerie, dont l'Organe directeur fixe périodiquement le niveau par consensus, est maintenue. Cette réserve de trésorerie a pour objet d'assurer la continuité des opérations en cas de manque temporaire de liquidités. Elle est reconstituée dans les meilleurs délais au moyen des contributions recouvrées.

Article VII Remboursement

7.1 Le Fonds fiduciaire visé à l'Article 6.1 rembourse à la FAO les frais liés aux services d'appui administratif et opérationnel qui sont fournis à l'Organe directeur, à ses organes subsidiaires et au Secrétariat du Traité, conformément aux conditions pouvant être définies périodiquement par les organes directeurs de la FAO.

Article VIII Comptes et vérification des comptes

8.1 Les comptes et la gestion financière de tous les fonds régis par les présentes règles sont soumis aux procédures de vérification intérieure et extérieure des comptes de la FAO.

8.2 Au cours de la seconde année de l'exercice financier, la FAO communique aux Parties contractantes un état intérimaire des comptes pour la première année de l'exercice. Elle communique également aussitôt que possible aux Parties contractantes un état définitif des comptes, certifié conforme, concernant l'ensemble de l'exercice.

Article IX Amendements

9.1 L'Organe directeur peut amender les présentes règles de gestion financière [par consensus [. L'examen des amendements sera régi par l'Article V du Règlement intérieur et les documents relatifs à ces propositions seront distribués conformément à l'Article V.6 du Règlement intérieur]] [conformément à l'Article XII du Règlement intérieur {dans l'attente d'une décision sur le Règlement intérieur}].

[Article X Entrée en vigueur

10.1 Les présentes règles, ainsi que tout amendement y afférent, entrent en vigueur dès leur approbation par l'Organe directeur.]

[Article XI Autorité souveraine du Traité

11.1 En cas d'incompatibilité entre toute disposition des présentes règles et toute disposition du Traité, ce sont les dispositions du Traité qui prévalent.]]

ANNEXE E

**PROJET DE RÉSOLUTION SOUMIS À L'ORGANE DIRECTEUR
POUR EXAMEN****[RÉSOLUTION */2006 DE L'ORGANE DIRECTEUR****APPLICATION****L'Organe directeur,**

[1. **Établit par la présente** un Comité d'application,] / [**décide** par la présente d'établir progressivement des procédures et mécanismes d'application,] conformément aux Articles 19 et 21 du Traité [sur la base de l'*Appendice* au présent projet de résolution et des observations soumises par les pays et les régions, pour nouvel examen et éventuellement mise au point définitive] [qui commencera à travailler une fois approuvés des procédures et des mécanismes opérationnels efficaces, fondés sur la coopération, pour assurer l'application du Traité];

[2. **Décide** [d'examiner ces procédures et mécanismes opérationnels en vue de les approuver à sa [*] session, sur la base de l'*Appendice* au présent projet de résolution [et des observations soumises par les pays et les régions, pour nouvel examen et éventuellement mise au point définitive]; et] / [**Décide** d'adopter des procédures et mécanismes opérationnels inclus dans l'*Appendice* au présent projet de résolution];

[3. **Décide**, en vue d'établir des procédures et mécanismes opérationnels provisoires pour l'application du Traité, qu'une Partie peut, avant une session de l'Organe directeur, soulever toute question concernant son application du Traité, y compris son éventuelle non-application. L'Organe directeur examinera la question et décidera d'une approche appropriée pour répondre à la question soulevée par la Partie, qui pourra inclure la désignation d'une ou plusieurs Parties qui s'entretiendraient pendant la période intersessions avec la Partie ayant soulevé la question pour lui proposer conseils ou assistance, y compris des avis ou une assistance juridiques, le cas échéant.]

[3 bis. **Décide** d'examiner ces procédures et mécanismes opérationnels supplémentaires, en vue de les approuver à sa [*] session.]

[APPENDICE AU PROJET DE RÉOLUTION SUR L'APPLICATION

**PROJET DE PROCÉDURES ET DE MÉCANISMES D'APPLICATION DU TRAITÉ
INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Les procédures et mécanismes ci-après sont établis conformément à l'Article 21 du Traité international sur les ressources phytogénétiques et sont distinctes et sans préjudice des procédures et mécanismes de règlement des différends établis par l'Article 22 dudit Traité:

I. OBJECTIFS

1. Les procédures et mécanismes d'application ont pour objet de promouvoir le respect des dispositions du Traité, de traiter des cas de non-respect du Traité par les Parties, de suivre les activités entreprises en vertu du Traité et de fournir des conseils ou une assistance, s'il y a lieu.

II. PRINCIPES

1. Les procédures et mécanismes d'application sont simples, de nature facilitante, non contradictoires et coopératifs.

2. La mise en oeuvre des procédures et mécanismes d'application est régie par les principes de transparence, d'équité, de diligence et de prévisibilité.

3. La mise en oeuvre des procédures et mécanismes d'application tient compte de l'équilibre à respecter entre les pays en développement et les pays développés.

III. MÉCANISMES INSTITUTIONNELS

1. Un Comité d'application, ci-après dénommé « le Comité », est établi par la présente, conformément aux Articles 19 et 21 du Traité, pour s'acquitter des fonctions énoncées ci-après.

2. Le Comité se compose de 14 membres désignés par les Parties et élus par l'Organe directeur du Traité, chacun des sept groupes régionaux de l'ONU ayant droit à deux sièges.

3. Les membres du Comité possèdent des compétences reconnues dans le domaine des ressources génétiques ou d'autres domaines pertinents, notamment une expertise juridique ou technique, et siègent à titre personnel.

4. Les membres sont élus par l'Organe directeur du Traité pour un mandat complet de quatre ans. À sa première réunion, l'Organe directeur du Traité élit sept membres, un de chaque région, pour un demi-mandat et sept membres pour un mandat complet. Par la suite, l'Organe directeur du Traité élit pour un mandat complet de nouveaux membres qui remplaceront ceux dont le mandat a expiré. Les membres ne peuvent pas siéger pendant plus de deux mandats consécutifs.

5. Sauf décision contraire de sa part, le Comité se réunit deux fois par an. Le Secrétariat assure le service des réunions du Comité.

6. Le Comité soumet ses rapports, y compris des recommandations concernant les fonctions dont il s'acquitte, à la réunion suivante de l'Organe directeur du Traité pour examen et décision appropriée.

7. Le Comité élabore et soumet son règlement intérieur à l'Organe directeur pour examen et approbation.

8. Le Comité élit son Président et un Vice-Président, charges réparties par roulement entre les régions de la FAO.

IV. FONCTIONS DU COMITÉ

1. Le Comité s'acquitte des fonctions suivantes, en vue de promouvoir l'application et de remédier aux cas de non-respect, et en se conformant aux orientations générales données par l'Organe directeur du Traité:

- a) s'occuper des cas individuels de non-respect et en identifier les circonstances précises et les causes possibles qui lui sont signalées;
- b) examiner les informations qui lui sont présentées sur des questions touchant à l'application et aux cas de non-respect;
- c) fournir des conseils et/ou une aide, selon le cas, à la Partie concernée, sur des questions touchant à l'application, en vue de l'aider à s'acquitter de ses obligations en vertu du Traité;
- d) examiner les questions générales de respect par les Parties des obligations prévues par le Traité, compte tenu des informations présentées par les Parties et en se conformant aux orientations du Comité;
- e) prendre les mesures définies au point VII ci-après, ou adresser des recommandations, selon le cas, à l'Organe directeur;
- f) suivre les activités du Traité appuyées par le Secrétariat et les informations fournies par les Parties;
- g) s'acquitter de toute autre fonction qui pourra lui être confiée par l'Organe directeur du Traité;
- h) faire rapport à l'Organe directeur sur ses activités.

V. PROCÉDURES

1. Le Comité reçoit, par l'intermédiaire du Secrétariat, toute communication relative à l'application émanant de:

- a) toute Partie et la concernant;
- b) toute Partie et concernant une autre Partie; ou
- c) l'Organe directeur.

2. À la réception des communications relatives à un éventuel non-respect, le Secrétariat engage un processus de dialogue avec la ou les Parties concernées, afin de remédier à la situation. Ce dialogue est en particulier engagé dans les cas où des pays en développement sont concernés.

3. Au cas où ce dialogue n'aboutirait pas dans un délai de trente jours, le Secrétariat, dans un délai de quinze jours à compter de la réception des communications, met celles-ci à la disposition de la Partie concernée, et les publie, en encourageant la présentation de toute information à ce sujet provenant d'autres sources. La Partie concernée et toute autre source intéressée disposent d'un délai de soixante jours pour présenter les réponses et les informations correspondantes au Secrétariat. Celui-ci, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de ces réponses et informations connexes, transmet la communication, les réponses et les

informations au Comité. Celui-ci dispose de quatre-vingt-dix jours pour analyser ces éléments et établir la recommandation ou pour adopter toute mesure, selon le cas, garantissant l'application afin de régler le problème.

4. Une Partie qui a reçu une communication concernant son application d'une ou de plusieurs dispositions du Traité devrait répondre et, en ayant recours à l'aide du Comité si nécessaire, fournir les informations requises, de préférence dans les trois mois, et en tout état de cause dans un délai maximal de six mois. Cette période commence à la date de la réception de la communication telle que certifiée par le Secrétariat. Au cas où le Secrétariat n'a pas reçu de réponse ou d'information de la Partie concernée dans le délai de six mois indiqué plus haut, il transmet la communication au Comité.

5. Une Partie faisant l'objet d'une communication ou en ayant présenté une est autorisée à assister aux délibérations du Comité. Cependant, cette Partie ne participe pas à l'élaboration et à l'adoption d'une recommandation du Comité.

6. Le caractère confidentiel est une exigence essentielle du processus.

VI. INFORMATION ET CONSULTATION

1. Le Comité examine les renseignements pertinents émanant:

- a) de la Partie concernée;
- b) de la Partie qui a présenté une communication concernant une autre Partie.

2. Le Comité peut recueillir et examiner des renseignements pertinents, notamment auprès:

- a) d'organisations non gouvernementales, d'organisations du secteur privé et d'autres organisations issues de la société civile, ainsi que d'organisations intergouvernementales compétentes;
- b) du Secrétariat.

3. Le Comité peut prendre l'avis d'experts.

4. Le Comité, dans l'exercice de toutes ses fonctions et activités, veille à assurer la confidentialité des informations considérées comme confidentielles au titre de l'Article XXX du Traité.

VII. MESURES VISANT À FACILITER L'APPLICATION ET À TRAITER LES CAS DE NON-RESPECT

1. Le Comité peut prendre une ou plusieurs des mesures suivantes en vue de favoriser l'application et de traiter les cas de non-respect:

- a) fournir conseils et assistance à la Partie concernée, selon qu'il conviendra;
- b) adresser des recommandations à l'Organe directeur du Traité concernant la fourniture d'une assistance financière et technique, le transfert de technologie, la formation et d'autres mesures de renforcement des capacités;
- c) demander à la Partie concernée d'élaborer un plan d'action en matière de respect, le cas échéant, au sujet de la réalisation de l'application du Traité dans des délais fixés d'un commun accord entre le Comité et la Partie concernée, [compte tenu de sa capacité d'application] ou l'aider à le faire; et
- d) inviter la Partie concernée à soumettre des rapports d'activité au Comité sur les efforts qu'elle déploie pour se conformer aux obligations découlant du Traité.

2. L'Organe directeur du Traité peut, sur recommandation du Comité, et compte tenu de facteurs tels que la cause, le type, le degré et la fréquence du non-respect, et de la capacité de la Partie concernée, en particulier des pays en développement Parties, à appliquer le Traité, également prendre une ou plusieurs des mesures suivantes:

- a) fournir une assistance financière et technique, faciliter le transfert de technologies, assurer une formation et prendre d'autres mesures de renforcement des capacités;
- b) adresser un avertissement à la Partie concernée; ou
- c) publier les cas de non-respect.

VIII. EXAMEN DES PROCÉDURES ET MÉCANISMES

L'Organe directeur du Traité examine, conformément à l'Article 21, l'efficacité de ces procédures et mécanismes et prend les mesures voulues.

IX. ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

L'Organe directeur peut, de temps à autre, demander aux Parties d'établir des rapports au sujet de l'application du Traité.]

ANNEXE F

PROJET DE RÉSOLUTION SOUMIS À L'ORGANE DIRECTEUR POUR EXAMEN

**[RÉSOLUTION */2006 DE L'ORGANE DIRECTEUR
ADOPTION DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT DU TRAITÉ INTERNATIONAL
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

L'Organe directeur,

Rappelant que les objectifs du Traité international sont la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique, à l'appui d'une agriculture et d'une sécurité alimentaire durables;

Rappelant qu'aux termes de l'Article 18.1 du Traité, « *Les Parties contractantes s'engagent à mettre en œuvre une stratégie de financement pour l'application du présent Traité* », conformément aux dispositions de l'Article 18;

Considérant que la mise en œuvre d'une Stratégie de financement efficace est indispensable à la mise en œuvre du Traité;

Notant que la Stratégie de financement doit renforcer la disponibilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacité de la fourniture de ressources financières pour la mise en œuvre des activités relevant du présent Traité;¹

Notant par ailleurs que la Stratégie de financement doit avoir pour objectif de recueillir des ressources financières auprès de toutes les sources de financement possibles, comme indiqué à l'Article 18.4 du Traité international;

Considérant que la mesure dans laquelle les Parties contractantes qui sont des pays en développement et les Parties contractantes en transition s'acquittent effectivement de leurs obligations en vertu du présent Traité dépend de l'allocation effective, notamment de la part des Parties contractantes qui sont des pays développés, des ressources visées à l'Article 18 du Traité. Les Parties contractantes qui sont des pays en développement ou en transition accorderont la priorité dans leurs propres plans et programmes à la création de capacités en matière de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;²

Conscient de l'importance de la coopération avec les mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents aux fins de la bonne mise en œuvre de la Stratégie de financement;

Rappelant qu'aux termes de l'Article 18.4a du Traité, « *Les Parties contractantes prennent les mesures nécessaires et appropriées, dans le cadre des organes directeurs des mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents, afin que la priorité et l'attention voulues soient accordées à l'allocation effective de ressources prévisibles et convenues à la mise en œuvre des plans et programmes relevant du présent Traité* »;

¹ Article 18.2.

² Article 18.4b.

Notant que le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité végétale est un [élément d'appui important pour la mise en oeuvre] [élément essentiel] de la stratégie de financement eu égard à la conservation *ex situ* des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;

Notant que des contributions volontaires peuvent aussi être fournies par les Parties contractantes, le secteur privé, compte tenu des dispositions de l'Article 13 du Traité, des organisations non gouvernementales et d'autres sources. L'Organe directeur étudie les modalités d'une stratégie visant à encourager de telles contributions;

[**Notant** que la priorité de la stratégie de financement sera la mise en oeuvre de plans et programmes convenus dans les pays en développement, notamment les pays en développement les moins avancés et les pays en transition, qui conservent et utilisent durablement les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;]

[**Notant** qu'il importe de tenir compte du Plan d'action mondial continu lors de l'établissement de nouvelles priorités relatives à la Stratégie de financement et de la définition de l'objectif visé en matière de financement, ainsi que de la nécessité de mettre à jour régulièrement le Plan d'action mondial³;]

Considérant que l'Organe directeur et les Parties contractantes devront prendre d'autres mesures à l'appui de la mise en oeuvre de la Stratégie de financement;

1. **Adopte** la Stratégie de financement qui figure à l'Appendice I à la présente résolution;

[1.bis **Demande** au Secrétariat du Traité de prendre les mesures nécessaires pour que les Parties contractantes qui sont des pays développés fournissent des ressources suffisantes pour la mise en oeuvre du Traité par les Parties contractantes qui sont des pays en développement ou en transition;]

2. **Invite** les Parties contractantes à prendre, en tant que de besoin, les mesures suivantes aux fins de la mise en oeuvre de la Stratégie de financement:

- a. dans le cadre des organes directeurs des mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents [, tels que [la Convention sur la diversité biologique], le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le Fonds mondial pour la diversité végétale et le Fonds commun pour les produits de base [et tout autre mécanisme, fonds ou organe international pertinent];] prendre les mesures nécessaires et appropriées afin que la priorité et l'attention voulues soient accordées à l'allocation effective de ressources prévisibles et convenues aux fins de la mise en oeuvre des plans et programmes relevant du Traité⁴;
- b. fournir au Secrétariat des informations sur le versement, aux fins de la Stratégie de financement, de fonds bilatéraux provenant de sources établies dans leurs pays, afin que ces informations puissent être transmises aux bénéficiaires potentiels de ces fonds;
- c. appuyer activement la mise en oeuvre de la Stratégie afin d'encourager le versement de contributions volontaires (Appendice provisoire 4 de la Stratégie de financement) dans leurs pays;
- d. informer l'Organe directeur des mesures prises conformément aux alinéas a) à c) ci-dessus;

³ Article 18.3.

⁴ Article 18.4a.

- [e rendre compte de l'aide bilatérale et d'autres formes d'assistance fournies en application des dispositions de l'Appendice provisoire 5 de la Stratégie de financement relatives à l'établissement des rapports;]
- [2.bis **Invite** les Parties contractantes qui sont des pays développés à fournir au Secrétariat du Traité des informations sur le versement aux fins de la stratégie de financement de fonds bilatéraux provenant de sources établies dans leur pays.];
- [2.ter **Demande** au Fonds mondial pour la diversité végétale de suivre les orientations générales qui seront données par l'Organe directeur, afin de contribuer à la mise en oeuvre du Traité international; et propose à l'Organe directeur de conclure d'urgence un accord de relation, confirmant le pouvoir dont dispose l'Organe directeur du Traité international d'énoncer ces orientations générales dans tous les domaines visés par le Traité international ainsi que les obligations redditionnelles du Fonds à l'égard de l'Organe directeur;]
- [2. quater **Demande** au GCRAI d'appuyer, par ses activités, la mise en oeuvre de la Stratégie de financement;]
- [2. quinquies **Demande** au Fonds pour l'environnement mondial de prendre des mesures pour s'assurer que son appui à la biodiversité agricole contribue aux objectifs du Traité;]
3. **Invite** les organes directeurs de tous les mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents à faire en sorte que la priorité et l'attention voulues soient accordées à l'allocation effective de ressources prévisibles et convenues aux fins la mise en œuvre des plans et programmes relevant du Traité international [conformément à la Stratégie de financement];
4. **Invite** les organes directeurs de tous les mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents à fournir des informations sur les éléments de leurs mandats, politiques, critères d'admissibilité et procédures qui se rapportent aux mesures visant à appuyer la mise en œuvre du Traité;
5. **Prie** le Secrétariat du Traité d'étudier de manière positive avec les Secrétariats des mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents la façon dont ils pourraient contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité et la possibilité de signer, avec l'Organe directeur, des protocoles d'accord à cet égard;
6. **Invite** les Parties contractantes, le secteur privé, y compris les industries agroalimentaires, les organisations non gouvernementales et toutes les parties intéressées à verser des contributions volontaires au titre de la Stratégie de financement;
7. **Invite** les Parties contractantes, les mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents et les prestataires de services à proposer des initiatives aux fins des priorités définies pour la Stratégie de financement;
- [7.bis **Invite** les Parties contractantes [qui sont des pays en développement ou en transition] à informer l'Organe directeur de la priorité accordée dans leurs propres plans et programmes à la création de capacités en matière de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;]
- [7.ter **Décide** d'établir un comité technique permanent composé de sept représentants des Parties contractantes sur la base d'une représentation géographique équitable;]
- [7. quater **Demande** au comité technique permanent de gérer un fonds [pour promouvoir le respect des] [conformément aux] priorités, critères de participation et procédures opérationnelles stipulés dans les Appendices provisoires de la Stratégie de financement;]

- [8. **Décide** d'établir un compte fiduciaire pour la réception et l'utilisation des ressources financières destinées à l'Organe directeur aux fins de l'application du Traité;]
9. **Prie** la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture d'appuyer l'élaboration de la Stratégie de financement dans le cadre des activités qu'elle mène au titre des divers éléments constitutifs du Traité, [et notamment des] [et en accordant la priorité aux] activités concernant le *Plan d'action mondial* et son *mécanisme de facilitation*;
10. **Prie** le Secrétariat de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour faciliter la mise en œuvre de la présente résolution et de la Stratégie de financement.]

**[APPENDICE AU PROJET DE RÉSOLUTION SUR LA STRATÉGIE DE
FINANCEMENT**

**TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
STRATÉGIE DE FINANCEMENT**

I. OBJECTIF

1. Les objectifs de la Stratégie de financement sont de renforcer la disponibilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacité de la fourniture de ressources financières pour la mise en œuvre des activités relevant du présent Traité.¹

II. BUTS

2. La Stratégie de financement vise les buts suivants:

- 2.1 [Faire en sorte que des] / [prendre des mesures pour que des] / [faciliter la fourniture de] ressources suffisantes soient disponibles aux fins de l'application du Traité], conformément à l'Article 18 du Traité]. Ces ressources comprennent:
- a. les ressources financières fournies par les pays développés Parties au Traité, et dont bénéficient les Parties contractantes qui sont des pays en développement ou en transition;²
 - b. les ressources financières fournies par les mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents³ [et par des voies bilatérales et régionales et multilatérales] en faveur d'activités, de plans et de programmes prioritaires relatifs à la mise en œuvre du Traité;⁴
 - c. les ressources financières destinées à des activités nationales axées sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;⁵
 - d. les ressources financières tirées du partage des avantages monétaires découlant de la commercialisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en vertu de l'Article 13.2d ii) du Traité.⁶
 - e. les contributions volontaires fournies par les Parties contractantes, le secteur privé, et notamment les industries agroalimentaires, des organisations non gouvernementales et d'autres sources;⁷
 - [f. les ressources financières provenant du Programme ordinaire de la FAO.]
- 2.2 [Assurer] / [faciliter] / [garantir] l'utilisation transparente, effective et efficace de toutes les ressources fournies au titre de la Stratégie de financement. [Notant que les ressources financières fournies ne doivent pas être utilisées à des fins incompatibles avec le Traité, notamment dans des domaines liés au commerce international des produits.]

¹ Article 18.2.

² Article 18.4c.

³ Article 18.4a.

⁴ Article 18.4c.

⁵ Article 18.4d.

⁶ Article 18.4e.

⁷ Article 18.4f.

III. PRIORITÉS

3. Les priorités relatives aux projets à financer au titre de la Stratégie de financement sont établies de manière à garantir une approche équilibrée de l'application du Traité [, en particulier la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture]. Elles sont indiquées à l'*Appendice provisoire 1*.

IV. OBJECTIF DE FINANCEMENT⁸

- [4. Mobilisation de fonds conformément à la liste des objectifs figurant à l'*Appendice provisoire 6* du présent document pour financer les projets et programmes nécessaires à la réalisation des objectifs de la stratégie de financement.]

V. RESSOURCES RELEVANT DIRECTEMENT DU CONTRÔLE DE L'ORGANE DIRECTEUR

5. Les ressources relevant directement du contrôle de l'Organe directeur regroupent les ressources tirées du partage des avantages monétaires découlant de la commercialisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture conformément à l'Article 13.2d ii) du Traité et les contributions volontaires.
6. Les ressources seront allouées par [le Comité technique permanent]. Sous réserve de la disponibilité des fonds, elles seront allouées annuellement.
7. Pour pouvoir bénéficier de ces ressources, les requérants et les projets présentés doivent satisfaire aux critères énoncés à l'*Appendice provisoire 2* du présent document.
8. Les procédures opérationnelles relatives à l'encaissement et à la gestion de ces ressources, à la réception des demandes de financement, à la sélection des projets, à l'octroi de financements et au suivi des projets financés sont indiquées à l'*Appendice provisoire 3* du présent document.
9. [Nom de l'organe chargé de l'allocation des ressources] [Le Comité technique permanent] rend compte de l'allocation des ressources à chaque session de l'Organe directeur.
10. Les Parties contractantes et les pays qui ne sont pas Parties contractantes, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, et toutes les autres sources de financement sont encouragés à fournir des contributions volontaires au titre de la Stratégie de financement.⁹ Les modalités relatives à la stratégie visant à encourager les contributions volontaires sont présentées à l'*Appendice provisoire 4* du présent document.

VI. RESSOURCES NE RELEVANT PAS DIRECTEMENT DU CONTRÔLE DE L'ORGANE DIRECTEUR

11. Les pays développés parties au Traité fournissent des ressources [par des voies bilatérales] [régionales] multilatérales dont bénéficient les Parties contractantes qui sont des pays en développement ou en transition, conformément à l'Article 18.4c du Traité.
12. Des mécanismes, fonds et organes internationaux [y compris le Fonds mondial pour la diversité végétale] [et des pays développés] fournissent des ressources par des voies [bilatérales [régionales]] et multilatérales, à l'appui des activités se rapportant à la mise en œuvre du Traité international. Tous ces organes de financement sont encouragés à accorder la priorité et l'attention voulues à l'allocation effective de ressources prévisibles et convenues à la mise en œuvre du Traité international. Ils sont également invités à se

⁸ Article 18.3.

⁹ Articles 13.2d ii), 13.6 et 18.3f.

référer, s'il y a lieu, aux priorités énoncées à l'*Appendice provisoire 1* du présent document lors de l'allocation de ressources destinées à appuyer la mise en œuvre du Traité, dans le cadre de leurs mandats respectifs.

13. Le Secrétariat du Traité international se charge de recueillir et de conserver les informations relatives aux mandats, aux politiques, aux critères d'admissibilité et aux procédures de ces organes de financement et les met à la disposition des Parties contractantes par l'intermédiaire du [site web de la FAO consacré au Traité] / [site web du Traité].

VII. SUIVI

14. [L'Organe directeur assure le suivi [, par l'intermédiaire d'un mécanisme distinct de celui établi en vertu des Articles 6 et 9 du présent document,] de la mise en œuvre de la Stratégie de financement et évalue son efficacité conformément aux critères d'information et de suivi énoncés à l'*Appendice provisoire 5* du présent document.

VIII. EXAMEN DE LA STRATÉGIE

15. L'Organe directeur examine la présente Stratégie de financement, y compris ses appendices, au minimum à l'une de ses sessions ordinaires [sur deux].]

[LISTE DES APPENDICES PROVISOIRES À LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT**APPENDICE PROVISOIRE 1: Priorités pour l'utilisation des ressources dans le cadre de la stratégie de financement****[A. RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS ET DES CAPACITÉS**

1. Établissement des programmes nationaux solides.
2. Création de mécanismes ou amélioration des mécanismes existants.
3. Promotion de réseaux pour les ressources phylogénétiques.
4. Mise en place/amélioration de systèmes d'information intégrés.
5. Élaboration de systèmes de suivi et d'alerte rapide en cas de perte de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
6. Diffusion et amélioration de l'enseignement et de l'information.
7. Sensibilisation du public à l'intérêt de la conservation et de l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

B. CONSERVATION ET MISE EN VALEUR *IN SITU*

8. Inventaire des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
9. Appui à la gestion et à l'amélioration sur l'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
10. Assistance aux agriculteurs en cas de catastrophe pour la remise en état des systèmes agricoles.
11. Promotion de la conservation *in situ* des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées et des espèces sauvages qui pourraient être utiles à la production vivrière.
12. Intégration des stratégies de conservation de la biodiversité avec la conservation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
13. Promotion de la mise en valeur territoriale/endogène.
14. Promotion de la conservation des connaissances locales associées.

C. CONSERVATION *EX SITU*

15. Appui à la conservation de collections *ex situ*, notamment d'espèces végétales menacées d'extinction.
16. Régénération des échantillons *ex situ* menacés.
17. Appui à la collecte de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture précieuses ou menacées.
18. Élargissement des activités de conservation *ex situ*.

D. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES

19. Élargissement de la caractérisation de l'évaluation et des collections principales de matériel génétique afin de faciliter son utilisation.
20. Efforts d'amélioration et d'élargissement de la base de matériel génétique.
21. Promotion d'une agriculture durable grâce à la diversification de la production agricole et à l'élargissement de la diversité des plantes cultivées.
22. Promotion de la mise en valeur et de la commercialisation de cultures et d'espèces sous-utilisées.
23. Appui à la production et à la distribution de semences.
24. Création de nouveaux marchés pour des espèces et des variétés locales utilisées aux niveaux local et régional.

E. STRATÉGIE DE FINANCEMENT ET APPLICATION

25. Sensibilisation au Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
26. Recherche d'un appui pour le démarrage du Système multilatéral.]*

APPENDICE PROVISoire 2: Utilisation des ressources relevant directement du contrôle de l'Organe directeur – Critères d'admissibilité

APPENDICE PROVISoire 3: Utilisation des ressources relevant directement du contrôle de l'Organe directeur – Procédures opérationnelles

APPENDICE PROVISoire 4: Utilisation des ressources relevant directement du contrôle de l'Organe directeur – Modalités d'une stratégie visant à encourager les contributions volontaires

APPENDICE PROVISoire 5: Exigences en matière d'information et d'établissement de rapports

[**APPENDICE PROVISoire 6:** Objectifs de financement]

Note: L'Organe directeur pourra souhaiter établir un calendrier pour la rédaction et l'adoption de ces appendices.]

* Cette option n'exclut pas d'autres options.

ANNEXE G

LISTE DES DOCUMENTS**Documents de travail**

CGRFA/IC/OWG-1/05/1	Projet d'ordre du jour provisoire
CGRFA/IC/OWG-1/05/2	Ordre du jour provisoire annoté et calendrier
CGRFA/IC/OWG-1/05/3	Projet de règlement intérieur de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/IC/OWG-1/05/4	Projet de règles de gestion financière de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/IC/OWG-1/05/5	Synthèse et analyse des vues supplémentaires des gouvernements relatives à l'application du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/IC/OWG-1/05/5 Add.1 (en anglais uniquement)	Compilation and Analysis of Governments' Further Views on Compliance with the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Additional submission
CGRFA/MIC-2/04/3	Compilation et analyse des vues des gouvernements sur l'application des dispositions du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/IC/OWG-1/05/6	Récapitulatif et analyse des avis des gouvernements concernant la stratégie de l'Organe directeur relative au financement du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/IC/OWG-1/05/6 Add.1 (en anglais uniquement)	Compilation and Analysis of Governments' Views on the Funding Strategy of the Governing Body of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Additional submission
CGRFA/IC/OWG-1/05/7	Élaboration de la stratégie de financement du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Documents d'information

CGRFA/IC/OWG-1/05/Inf.1	Liste des documents
CGRFA/IC/OWG-1/05/Inf.2	Fonds fiduciaire mondial pour la diversité végétale: éléments nouveaux et propositions pour la nomination des membres du conseil d'administration
CGRFA/IC/OWG-1/05/Inf.3	Favoriser les flux de ressources en utilisant le Mécanisme de facilitation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial
CGRFA/IC/OWG-1/05/Inf.4 (en anglais, espagnol et français uniquement)	Déclaration des compétences et droits de vote présentée par la Communauté européenne (CE) et ses États Membres
CGRFA/IC/OWG-1/05/Inf.5	Liste des délégués et observateurs

Autres documents

Background Study Paper No. 29 (en anglais uniquement)	Report on the Types of Funding and Assistance and Institutions with Relevant Mandates to the Funding Strategy of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Background Study Paper No. 30 (en anglais uniquement)	Options for Non-monetary Benefit-sharing: An inventory

Documents antérieurs à la disposition du Groupe de travail à composition non limitée

CGRFA/MIC-2/04/4	Préparation de la stratégie de financement du Traité pour soumission à l'Organe directeur
CGRFA/MIC-2/04/REP	Rapport de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/IC/Inf.1	Convention de Vienne sur le droit des traités Section 3: Interprétation des traités
Étude de référence n° 20	Mécanismes de mise en application du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

APPENDIX H - ANNEXE H - ANEXO H

**LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS
LIST DES DÉLÉGUÉS ET OBSERVATEURS
LISTA DE DELEGADOS Y OBSERVADORES**

Chairperson: M. Modesto FERNÁNDEZ DÍAZ-SILVEIRA
Président: (Cuba)
Presidente:

Vice-Persons: Mme Elizabeth MATOS
Vice-présidents: (Angola)
Vicepresidentes:

M. John MADDEN
(Australie)

M. Wang SHUMIN
(Chine)

M. Javad MOZAFARI
(Iran)

M. Martyn J. IBBOTSON
(Royaume-Uni)

M. Douglas NEUMANN
(États-Unis d'Amérique)

**PARTICIPANTS
PARTICIPANTS
PARTICIPANTES**

AFGHANISTAN - AFGANISTÁN

Head of Delegation

Mr Mohammad OMER
Head Board of Specialists
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
and Food
University Road, Jamal Mina
Kabul
Phone: +93 0 79567637
Email: omer_kabul@yahoo.com

Alternate

Mr Bismullah HAQYAR
Research Worker
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
and Food
University Road, Jamal Mina
Kabul
Phone: +93 0 79255507

ALBANIA - ALBANIE

Head of Delegation

Mr Ndoc FASLIA
Deputy Minister of Agriculture
Ministry of Agriculture, Food and
Consumer Protection
"Desmoret e Kombit" Boulevard
Tirana

ALGERIA - ALGÉRIE - ARGELIA

Chef de délégation

M. Ouamer AMRANI
Sous-Directeur de la recherche
Ingénieur principal
Ministère de l'agriculture et du
développement rural
12, boulevard Colonel Amirouche
Cité Boushaki " A " Lot 44 Bab
Ezzouar
16200 Alger
Téléphone: +21 744468
Télécopie: +71 373677
Courriel: Ouamrani@yahoo.fr

Suppléant

Mme Malika HAMANA
Chercheur INRAA
Membre de la Commission des ressources
phytogénétiques
Courriel: likidz@yahoo.fr

ANGOLA

Chef de délégation

Mme Elizabeth MATOS
Président
Comité national des ressources
phytogénétiques
Prédio ex-CNIC
Av. Revolução do Outubro
C.P. 10043 (BG)
Luanda
Téléphone: +244 222325673 - 222321688
Courriel: cnrf@ebonet.net;
fitogen@ebonet.net

Suppléants

Mme Maria Antonieta COELHO
Professeur de droit de ressources naturelles
Centre national des ressources
phytogénétiques
Prédio ex-CNIC - U.A.N.
Av. Revolução de Outubro
C.P.10043 (BG)
Luanda
Téléphone: +244 912 206707
Courriel: fitogen@ebonet.net;
cnrf@ebonet.net; mamrcoelho@snet.co.ao

M. Kiala Kia MATEVA

Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès de
la FAO
Ambassade de la République d'Angola
Via Filippo Bernardini, 21
00165 Rome
Téléphone: +39 06 39366902
Télécopie: +39 06 39388221
Courriel: ambasciatangola@libero.it;
segreteria@ambasciatangola.it

M. Carlos A. AMARAL
 Conseiller
 Représentant permanent suppléant
 Ambassade de la République d'Angola
 Via Filippo Bernardini 21
 00165 Rome
 Téléphone: +39 06 39366902
 Télécopie: +39 06 39388221
 Courriel: ambasciatangola@libero.it;
 segreteria@ambasciatangola.it

Sra María del Carmen SQUEFF
 Consejero
 Representante Permanente Alternante ante la
 FAO
 Embajada de la República Argentina
 Piazza dell'Esquilino 2
 00185 Roma
 Phone: +39 06 4742551
 Fax: +39 06 4819787
 Email: faoprargl@interfree.it

ARGENTINA - ARGENTINE

Jefe de Delegación
 Sra Ana María BIANCHI
 Consejero
 Dirección General de Asuntos Ambientales
 Ministerio de Relaciones Exteriores,
 Comercio Internacional y Culto
 Buenos Aires
 Phone: +54 11 48197414
 Fax: +54 11 48197413
 Email: ambcielo@yahoo.com

Suplentes

Sra Vanesa LOWENSTEIN
 Consultora de Propiedad Intelectual y
 Medio Ambiente
 Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca
 y Alimentación
 Ministerio de Economía y Producción
 Paseo Colón 922
 Oficina 39
 Buenos Aires
 Phone: +54 11 43492147
 Fax: +54 11 43492244
 Email: vlowen@mecon.gov.ar

Sra Carla PASCALE MEDINA
 Comisión Nacional de Recursos Genéticos
 (CONARGEN)
 Dirección de Agricultura
 Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca
 y Alimentación
 Av. Paseo Colón 982
 2 Piso OF 220
 C1063ACW
 Buenos Aires
 Phone: +54 11 43492222 - 43492226
 Fax: +54 11 43492224
 Email: cpasca@mecon.gov.ar

ARMENIA - ARMÉNIE

Head of Delegation
 Mr Mikael HOVHANNISSYAN
 President
 National Agency for Plant Genetic
 Resources for Food and Agriculture
 Apt 34
 Arzach 4
 375005
 Yerevan
 Phone: +374 1 438529
 Email: m.oganessian@cac-biodiversity.org

Alternate

Mrs Natalya RUKHKYAN
 Vice-President
 National Agency for Plant Genetic
 Resources for Food and Agriculture
 Apt 11
 Nalbandyan 47
 375025
 Yerevan
 Phone: +374 1522798 - 9325223
 Email: nati@netsys.am; n.rukhkyan@cac-
 biodiversity.org

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Head of Delegation
 Mr John MADDEN
 Senior Manager, Trade and Environment
 International Food and Agriculture
 Service Department of Agriculture
 Fisheries and Forestry
 GPO Box 858
 Canberra ACT 2601
 Phone: +61 2 62724468
 Fax: +61 2 6272 4568 - 4600
 Email: john.madden@daff.gov.au

AUSTRIA - AUTRICHE

Head of Delegation

Mr Johannes KRESBACH
 Federal Ministry of Agriculture, Forestry,
 Environment and Water Management
 Abteilung III 3
 Stubenring 12
 1010 Wien
 Phone: +43 1 71100 - 2753
 Fax: +43 1 71100 - 2959
 Email: johannes.kresbach@
 lebensministerium.at

Alternate

Mr Alfred LENAUER
 Federal Ministry of Agriculture, Forestry,
 Environment and Water Management
 Abteilung III 9c
 Stubenring 12
 1010 Wien
 Phone: +43 1 71100 - 2818
 Fax: +43 1 71100 - 1907
 Email: alfred.lenauer@
 lebensministerium.at

BAHAMAS

Head of Delegation

Mr Simeon PINDER
 Director of Agriculture
 Ministry of Agriculture, Fisheries and
 Local Government
 Levy Building
 East Bay Street
 Nassau
 Phone: +242 3257502 - 3257504
 Fax: +242 3221767
 Email: simeonpinder@bahamas.gov.bs

Alternate

Ms Camille JOHNSON
 Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture, Fisheries and
 Local Government
 Levy Building
 East Bay Street
 Nassau
 Phone: +242 3563100 - 3257502 - 7504
 Fax: +242 3221767
 Email: camillejohnson@bahamas.gov.bs

BANGLADESH

Head of Delegation

Mr Matiur RAHMAN
 Director (Research)
 Bangladesh Agricultural Research Institute
 (BARI)
 Joydebpur, Gazipur-1701
 Phone: +880 2 9252712
 Fax: +880 2 9252713
 Email: baridres@btbtb.net.bd;
 diroc@bijoy.net

Alternate

Mr Nasrin AKHTER
 Counsellor (Economic Affairs)
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Embassy of the People's Republic of
 Bangladesh
 Via Antonio Bertoloni, 14
 00197 Rome
 Phone: +39 06 8078541
 Fax: +39 06 8084853
 Email: embangrm@mclink.it

BENIN - BÉNIN

Chef de déléation

M. Hontonnou DOUSSOU BATA
 Directeur de l'agriculture
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage et
 de la pêche
 Cotonou
 01 BP 58 Porto-Novo
 Téléphone: +229 20213290 - 20213293 -
 95456554
 Télécopie: +229 20214413
 Courriel: MAEP@internet.bj;
 dosbata@yahoo.fr

BHUTAN - BHOUTAN - BHUTÁN

Head of Delegation

Mr Narendra Kumar PRADHAN
 Chief Research Officer
 Council for RNR Research of Bhutan
 Ministry of Agriculture
 Tashichho Dzong
 Thimphu
 Phone: +975 329123 - 2322936
 Fax: +975 2322504
 Email: nk_pradhan@moa.gov.bt

Alternate

Mr Tandin WANGDI
 Curator
 National Herbarium
 Ministry of Agriculture
 Tashichho Dzong
 Thimphu
 Phone: +975 2351218
 Fax: +975 2351219
 Email: tandin04@yahoo.co.uk

Mr Leontino REZENDE TAVEIRA
 Advisor
 Department of Intellectual Property and
 Agriculture Technology
 Ministry of Agriculture, Livestock and
 Food Supply
 Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Sala
 239
 Brasilia, Distrito Federal, 70043-900
 Phone: +55 61 32242842
 Fax: +55 61 32182547
 Email: leontino@agricultura.gov.br

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Head of Delegation

Mr Saulo A. CEOLIN
 Second Secretary
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Via di Santa Maria dell'Anima 32
 00186 Rome
 Phone: +39 06 6789353
 Fax: +39 06 68398802
 Email: ceolin@brafao.it

Mr Márcio Antônio TEIXEIRA
 MAZZARO
 Lawyer
 Advocacia-Geral da União
 Ministry of Agriculture, Livestock and
 Food Supply
 Esplanada dos Ministérios, Bloco D, 6
 andar
 Consultoria Jurídica
 Brasilia DF - CEP
 700043-900
 Phone: +55 61 2182802
 Fax: +55 61 2256097
 Email: mmazzaro@agricultura.gov.br

Alternates

Ms Adriana SADER TESCARI
 Third Secretary
 Ministry of External Relations
 Esplanada dos Ministérios, Bloco H
 Palácio do Itamaraty
 Brasilia
 Phone: +55 61 34116674
 Email: astescari@mre.gov.br

Mr Lidio CORADIN
 Genetic Resources Manager
 Ministry of Environment
 Secretariat of Biodiversity and Forests
 Sala 706, Bloco B
 Esplanada dos Ministérios
 Brasilia DF
 Phone: +55 61 40099577
 Fax: +55 61 40099587
 Email: lidio.coradin@mma.gov.br

Mrs Ana Carolina ALBERO BELISARIO
 Department of Sanitary and Phytosanitary
 Affairs
 Ministry of Agriculture, Livestock and
 Supply
 Esplanada dos Ministérios, Bloco D
 Brasilia
 Phone: +55 61 32182834
 Fax: +55 61 32254738
 Email: carolinabelisario@
 agricultura.gov.br

Ms María José AMSTALDEN SAMPAIO
 Researcher
 Brazilian Agricultural Research
 Corporation - EMBRAPA
 Ministry of Agriculture, Livestock and
 Supply
 Esplanada dos Ministérios, Bloco D
 Brasilia DF
 Phone: +55 61 4484553
 Fax: +55 61 3471041
 Email: sampaio@sede.embrapa.br;
 zeze.sampaio@embrapa.br

BULGARIA - BULGARIE

Head of Delegation

Mr Krassimir KOSTOV
 Minister Plenipotentiary
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Republic
 of Bulgaria
 Via Pietro Paolo Rubens, 21
 00197 Rome
 Phone: +39 06 3224640/43
 Fax: +39 06 3226122
 Email: bulgariafao@yahoo.com

Alternate

Mrs Margarita SHIVERGUEVA
 Head of Program
 New Bulgarian University
 Sofia

BURKINA FASO

Chef de délégation

M. Didier BALMA
 Directeur de la recherche scientifique
 Ministère des enseignements secondaire,
 supérieur et de la recherche scientifique
 01 B.P. 476
 Ouagadougou 01
 Téléphone: +226 50308269
 Télécopie: +226 50315003
 Courriel: dbal@fasonet.bf

Suppléant

M. Maneguedo Robert OUEDRAOGO
 Directeur de la promotion des filières
 végétales
 Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique
 et des ressources halieutiques
 01 B.P. 1764
 Ouagadougou 01
 Téléphone: +226 324654 - 336508
 Télécopie: +226 336508
 Courriel: robertouedra@yahoo.fr

BURUNDI

Chef de délégation

M. Elie BUZOYA
 Ministre de l'agriculture et de l'élevage
 Ministère de l'agriculture et de l'élevage
 B.P. 1850
 Boulevard de la Liberté
 (Blding Education 1er étage)
 Bujumbura
 Phone: +257 225141 - 222087
 Fax: +257 222873
 Email: mac@cbinf.com

Suppléants

M. Anatole NTEZIYAREMYE
 Conseiller au Cabinet du Ministre de
 l'agriculture et de l'élevage chargé de la
 santé animale
 B.P. 1850
 Boulevard de la Liberté
 (Blding Education 1er étage)
 Bujumbura
 Phone: +257 222087
 Fax: +257 222873
 Email: ntezatole@yahoo.fr

M. Jean Pierre KANTUNGKEKO
 Premier Conseiller
 Représentant permanent suppléant auprès
 de la FAO
 Ambassade de la République du Burundi
 Corso Francia, 221
 00191 Rome
 Phone: +39 06 36381786
 Fax: +39 06 36381511
 Email: jpkantungeko@yahoo.com

CAMBODIA - CAMBODGE - CAMBOYA

Head of Delegation

Mr Ty CHANNA
 Director of Training and Information
 Center
 Cambodian Agricultural Research and
 Development Institute (CARDI)
 Ministry of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 200, Preah Norodom Boulevard
 Khan Chamcarmon
 Phnom Penh
 Phone: +855 23219693 - 4
 Fax: +855 23219800
 Email: tchanna@cardi.org.kh

Alternate

Mr Phiv CHIN THENG
 Vice Chief of Seed Management
 Department of Agronomy and Agricultural
 Land Improvement
 Ministry of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 200, Preah Norodom Boulevard
 Khan Chamcarmon
 Phnom Penh
 Phone: +855 12913726
 Fax: +855 23369966
 Email: phivchintheng@yahoo.com

**CAMEROON - CAMEROUN -
CAMERÚN**

Chef de délégation

M. Syxtus Thomas NUZA
 Directeur de la réglementation et du
 contrôle des intrants et produits agricoles
 Ministère de l'agriculture et du
 développement rural
 B.P. 1639
 Yaoundé
 Téléphone: +237 7737887
 Télécopie: +237 2231190
 Courriel: syxnuza@yahoo.com

Suppléant

Mme Dorothee KOM
 Chef de Cellule de renforcement des
 capacités scientifiques et techniques
 Coordonnateur national au programme des
 ressources phylogénétiques
 Ministère de la recherche scientifique et de
 l'innovation
 B.P. 1457
 Yaoundé
 Téléphone: +237 7979777 - 9955607
 Télécopie: +237 2221336 - 2235467
 Courriel: dnkom@yahoo.com

CANADA - CANADÁ

Head of Delegation

Mr Campbell DAVIDSON
 Director
 Intergovernmental Relations
 International Scientific Cooperation Bureau
 Agriculture and Agri-Food Canada
 Sir John Carling Building-Room 753
 930 Carling Avenue
 Ottawa Ontario
 Phone: +1 613 6942521
 Fax: +1 613 7597770
 Email: cdavidson@agr.gc.ca

Alternates

Ms Nathalie DAULT
 Biodiversity, Biosafety, Genetic Resources
 Environment and Energy Division
 Foreign Affairs Canada
 Ottawa Ontario
 Phone: +613 996 4295
 Fax: +613 995 9525
 Email: nathalie.dault@international.gc.ca

Ms Amanda GARAY
 Legal Officer
 Environmental Law Section
 Foreign Affairs Canada
 Ottawa Ontario
 Phone: +613 992 6479
 Fax: +613 992 6483
 Email: amanda.garay@international.gc.ca

**CENTRAL AFRICAN REPUBLIC -
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE -
REPÚBLICA CENTROAFRICANA**

Chef de délégation

M. Ousman OUMAR
 Directeur de recherche
 Institut centrafricain de la recherche
 agronomique (ICRA)
 Ministère centrafricain du développement
 rural
 B.P. 786
 Bangui
 Téléphone: +236 617987
 Télécopie: +236 611987
 Courriel: ousmanoubou@yahoo.fr

Suppléant

M. Jean-Benoît MBORHOUL
Phytopathologiste
Ministère centrafricain du développement
rural
B.P. 786
Bangui
Téléphone: +236 617987
Télécopie: +236 611987
Courriel: jmborhoul@yahoo.fr

CHILE - CHILI

Jefe de Delegación

Sra Teresa AGÜERO
Encargada de Temas Ambientales,
Bioseguridad y Recursos Genéticos
Oficina de Estudios y Políticas Agrarias
(ODEPA)
Ministerio de Agricultura
Teatinos 40 - 8 Piso
Santiago
Phone: +56 23973000 - 23973039
Fax: +56 23973044
Email: taguero@odepa.gob.cl

Suplente

Sr Mauricio CAUSSADE
Fiscal - Asesor Jurídico
Ministerio de Agricultura
Teatinos 40
Santiago
Phone: +56 23973104
Email: mcaussad@odepa.Gob.cl

CHINA - CHINE

Head of Delegation

Mr Jinbiao WANG
Deputy Division Director
Department of International Cooperation
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli
100026 Beijing
Phone: +86 10 64192425
Fax: +86 10 65004635 - 65003621
Email: wangjinbiao@agri.gov.cn

Alternates

Mr Wenxing LI
Deputy Director
Seed Administration Division
Department of Crop Production
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli
100026 Beijing
Phone: +86 10 64192847
Fax: +86 10 64192815
Email: liwenxing@agri.gov.cn;
nyszcz@agri.gov.cn

Mr Shumin WANG

Deputy Director General, Professor
Institute of Crop Sciences
Chinese Academy of Agricultural Sciences
12 Zhong Guan Cun Nan Da Jie
P.O. Box 100081
Beijing
Phone: +86 10 68918567 - 62175628
Fax: +86 10 62186629 - 68975212
Email: Smwang@mail.caas.net.cn

Mr Yuliang PANG

Third Secretary
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the People's
Republic of China
Via degli Urali, 12
00144 Rome
Phone: +39 06 59193123
Fax: +39 06 59193130
Email: pangyuliang@yahoo.com.cn

Mrs Qian ZHOU

Third Secretary
Department of Treaty and Law
Ministry of Foreign Affairs People's
Republic of China
No. 2 Chao Yang Men Nan Da Jie
100701 Beijing
Phone: +86 10 65963256
Fax: +86 10 65963257 - 09
Email: zhou_qian@mfa.gov.cn

COLOMBIA - COLOMBIE

Jefe de Delegación

Sr Ricardo Antonio TORRES CARRASCO
 Director de Desarrollo Rural Sostenible
 Departamento Nacional de Planeación DNP
 Calle 26 CRA 13
 Edificio FONADE
 Bogotá
 Phone: +57 1 5960334
 Email: ratorres@humboldt.org.co;
 ricardotorres@cable.net.co

Suplentes

Sra María Hersilia BONILLA CORTÉS
 Dirección de Desarrollo Tecnológico y
 Protección Sanitaria
 Coordinador Recursos Genéticos
 Ministerio de Agricultura y Desarrollo
 Rural
 Avenida Jiménez, 7-65
 Bogotá D.C.
 Phone: +57 1 2437919
 Fax: +57 1 2828173
 Email: producti@minagricultura.gov.co;
 producti@colomsat.net.co

Sra Paula TOLOSA ACEVEDO
 Primer Secretario
 Representante Permanente Alterno ante la
 FAO
 Embajada de la República de Colombia
 Via Giuseppe Pisanelli 4, Int. 10
 00196 Roma
 Phone: +39 063202405 - 3612131 -
 3614348
 Fax: +39 06 3225798
 Email: eroma@minrelext.gov.co

CONGO

Chef de délégation

M. Blaise GASSILA
 Directeur de l'agriculture
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de
 la pêche
 BP 2453
 Brazzaville
 Téléphone: +242 6692542
 Télécopie: +242 814513
 Courriel: blaisegassila@yahoo.fr

Suppléant

M. Auguste ITOUA
 Conseiller à l'Agriculture
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de
 la pêche
 BP 2453
 Brazzaville
 Téléphone: +242 6621433
 Télécopie: +242 814513
 Courriel: augusteitoua@yahoo.fr

COSTA RICA

Jefe de Delegación

Sr Luis Guillermo GONZÁLEZ
 RODRÍGUEZ
 Comisión Nacional de Recursos
 Fitogenéticos
 Oficina Nacional de Semillas
 B González Lahman
 San José

Suplente

Sr Walter QUIRÓS ORTEGA
 Presidente
 Comisión de Recursos Fitogenéticos
 Oficina Nacional de Semillas
 B González Lahman
 San José
 Phone: +506 2235922
 Fax: +506 2235431
 Email: wquiros@hotmail.com;
 wquiros@racsa.co.cr

CUBA

Jefe de Delegación

Sr Modesto F. FERNÁNDEZ DÍAZ-
 SILVEIRA
 Funcionario de la Dirección de Medio
 Ambiente
 Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio
 Ambiente (CITMA)
 Capitolio Nacional
 Prado y San José
 Ciudad de la Habana
 Phone: +53 78670598
 Fax: +53 78670615
 Email: modesto@citma.cu

Suplente

Sra Onellys BARRERO CAMPOS
Especialista de la Dirección Jurídica
Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio
Ambiente (CITMA)
Capitolio Nacional
Prado y San José
Ciudad de la Habana
Phone: +537 8670610
Fax: +537 8670611
Email: onellys.borrero@citma.cu

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Head of Delegation

Mr George F. POULIDES
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Republic
of Cyprus
Piazza Farnese, 44
00186 Rome
Phone: +39 06 6865758
Fax: +39 06 68803756
Email: faoprcyp@tin.it

Alternate

Mr Gabriel ODYSSEOS
Agricultural Attaché
Deputy Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Republic
of Cyprus
Piazza Farnese, 44
00186 Rome
Phone: +39 06 6865758
Fax: +39 06 68803756
Email: faoprcyp@tin.it

CÔTE D'IVOIRE

Chef de délégation

M. Fataye AKAMOU
Sous-directeur de la défense des cultures
Direction de la protection des végétaux, du
contrôle et de la qualité
Ministère d'État, Ministère de l'agriculture
07 BP 25
Abdijan 07
Phone: +225 20228479 - 07471448
Fax: +225 20212032
Email: fatakam@hotmail.com;
isysphyt@aviso.ci

Suppléant

M. N'guessan Christophe KOUAME
Chef de l'Unité de la coopération
internationale
Centre national de la recherche
agronomique (CNRA)
Unité coopération internationale
01 BP 1740
Abdijan 01
Téléphone: +225 23472424 - 23472439
Télécopie: +225 23472411
Courriel: christophe.kouame@cnra.ci

**DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC
OF KOREA –
RÉPUBLIQUE POPULAIRE
DÉMOCRATIQUE DE CORÉE -
REPÚBLICA POPULAR
DEMOCRÁTICA DE COREA**

Head of Delegation

Mr Yu SU CHANG
Minister
Deputy Permanent Representative to FAO
Embassy of the Democratic People's
Republic of Korea
Viale dell'Esperanto, 26
00144 Rome
Phone: +39 06 54220749
Fax: +39 06 54210090
Email: permrepun@hotmail.com

Alternate

Mr RI YONG HO
Second Secretary
Alternate Permanent Representative to
FAO
Embassy of the Democratic People's
Republic of Korea
Viale dell'Esperanto, 26
00144 Rome
Phone: +39 06 54220749
Fax: +39 06 54210090
Email: permrepun@hotmail.com

**DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE
CONGO –
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU
CONGO –
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL
CONGO**

Chef de délégation

M. Albert LIKUNDE LI-BOTAYI
Directeur-Chef de service
Direction de la production et protection des
végétaux
Ministère de l'agriculture
Croisamant Blvd. du 30 juin
Ave. Batetela Kinshasa-Gombe
B.P. 8722
Kinshasa 1
Téléphone: +243 813331290
Télécopie: +243 8802381
Courriel: likundealbert@yahoo.fr

Suppléant

M. Modeste MAMINGI MFUNDU
Chef de division
Direction de la production et protection des
végétaux
Ministère de l'agriculture
Croisamant Blvd. du 30 juin
Ave. Batetela Kinshasa-Gombe
B.P. 8722
Kinshasa 1
Téléphone: +243 816868054
Télécopie: +243 8802381
Courriel: minagri@yahoo.fr;
modestemalu@yahoo.fr

ECUADOR - ÉQUATEUR

Jefe de Delegación

Sr César TAPIA BASTIDAS
Líder
Departamento Nacional de Recursos
Fitogenéticos y Biotecnología (DENAREF)
del Instituto Nacional Autónomo de
Investigaciones Agropecuarias (INIAP)
Estación Experimental Santa Catalina
Panamericana Sur Km 11
Casilla 17-01-340
Quito
Phone: +593 22693359 - 098719782
Fax: +593 22693359
Email: denaref@ecnet.ec;
denareg@yahoo.com

Suplentes

Sr Gustavo VERA
Director de Producción y Servicios
Instituto Nacional Autónomo de
Investigaciones Agropecuarias (INIAP)
Avs. Eloy Alfaro N30-350 y Amazonas
Edificio MAG (piso 4)
Apartado Postal 17-17-1362
Quito
Phone: +593 22567645 - 2565963
Fax: +593 22504240
Email: iniap@iniap-ecuador.gov.ec

Sra Patricia BORJA
Segundo Secretario
Representante Permanente Alterno ante la
FAO
Embajada de la República de Ecuador
Via Antonio Bertoloni, 8
00197 Roma
Phone: +39 06 45439007 - 45439083
Fax: +39 06 8076271
Email: mecuroma@ecuador.it

EL SALVADOR

Jefe de Delegación

Sra Sonia Edith SOLÓRZANO PACHECO
Jefe Recursos Fitogenéticos
Centro Nacional de Tecnología
Agropecuaria y Forestal
CENTA - MAG
San Andrés La Libertad
Km 33.5 Carretera San Salvador-Santa Ana
ZIP Postcode 885
San Salvador
Phone: +503 3384275 - 23020200
Fax: +503 3384275 - 23020241
Email: sesorlozano@centa.gob.sv;
info@centa.gob.sv;
biotecnologiacenta@hotmail.com

Suplente

Sr Fidel Ángel PARADA BERRIOS
Área de Fitomejoramiento y Fruticultura
Tropical
Departamento de Fitotécnica
Universidad de El Salvador
Final 25 Av. Norte
San Salvador
Phone: +503 3384847- 22251500 ext.4613
Fax: +503 3384847
Email: faparadaberrios@yahoo.com

ESTONIA - ESTONIE

Head of Delegation

Mr Ilmar MÄNDMETS
Counsellor
Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Estonia
Viale Liegi, 28
00198 Rome
Phone: +39 06 8440751
Fax: +39 06 844075119
Email: ilmar.mandmets@estemb.it

ETHIOPIA - ÉTHIOPIE - ETIOPIÁ

Head of Delegation

Mr Girma BALCHA
Director General
Institute of Biodiversity Conservation
P.O. Box 30726
Addis Ababa
Phone: +251 911206933 - 911208051
Fax: +251 116617730
Email: ibcar@ethionet.et; biod@ethionet.et

**EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER ORGANIZATION) –
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE) -
COMUNIDAD EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)**

Chef de déléation

Mr Kay BEESE
Policy Officer
Genetic Resources and Plant Variety
Protection
Directorate-General Health and Consumer
Protection
Office B232 3/22
B-1040 Brussels
Belgium
Phone: +32 2 2966808
Fax: +32 2 2969399
Email: kay.besse@cec.eu.int

Suppléant

Mr Walter DE BACKER
Principal Administrator
Directorate-General Health and Consumer
Protection
B 232-3/16
1040 Brussels
Belgium
Phone: +32 2 2950473
Fax: +32 2 2956043
Email: walter.de-backer@cec.eu.int

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Head of Delegation

Ms Tuula PEHU
Senior Adviser
Ministry of Agriculture and Forestry
Department of Agriculture
Research and Extension Unit
P.O. Box 30
00023 Government
Phone: +358 916052839
Email: tuula.pehu@mmm.fi

Alternate

Ms Susanna PAAKKOLA
Senior Administrator, Legal Affairs
Ministry of Agriculture and Forestry
Department of Agriculture
Legal Unit
P.O. Box 30
00023 Government
Phone: +358 916052331
Email: susanna.paakkola@mmm.fi

FRANCE - FRANCIA

Chef de déléation

Mme Marie Anne VAUTRIN
Ministère de l'agriculture et de la pêche
78, rue de Varenne
75007 Paris 07
Téléphone: +33 0 1 49554981
Télécopie: +33 0 1 49554784
Courriel: marie-
anne.vautrin@agriculture.gouv.fr

Suppléants

Mme Régine LOOSLI-SURRANS
Ministère des affaires étrangères
DAJ/CE
57, Bld des Invalides
75007 Paris

Mme Andrée SONTOT
 Chargée de mission
 Bureau des ressources génétiques
 16, Rue Claude Bernard
 75231 Paris cedex 05
 Téléphone: +33 0 1 44087270
 Télécopie: +33 0 1 44087263
 Courriel: andree.sontot@inapg.inra.fr

GABON - GABÓN

Chef de délégation
 M. Rubain GODA-TSOUBOU
 Directeur Général adjoint de l'élevage
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage et
 du développement rural
 B.P. 551
 Libreville
 Téléphone: +241 766077 - 06267645
 Télécopie: +241 760979
 Courriel: tsubourubain@yahoo.fr

Suppléants

M. MALOUBA EKAYENG
 Inspecteur chargé du développement rural
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage et
 du développement rural
 B.P. 551
 Libreville
 Téléphone: +241 761757 - 05338582
 Télécopie: +241 760979

M. Louis Stanislas CHARICAUTH
 Conseiller
 Représentant permanent suppléant auprès
 de la FAO
 Ambassade de la République gabonaise
 Via San Marino, 36-36A
 00198 Rome
 Téléphone: +39 06 85358970
 Télécopie: +39 06 8417278
 Courriel: lcharicauth@yahoo.fr

GAMBIA - GAMBIE

Head of Delegation
 Mr Musa BOJANG
 Director General
 National Agricultural Research Institute
 (NARI)
 Brikama
 Western Division
 Phone: +4484925 - 9941920
 Fax: +4484926
 Email: Musabojang@qanet.gm

Alternate

Mr Suruwa B. WAWA JAITEH
 Permanent Secretary II
 Department of State for Agriculture
 (DOSA)
 Banjul
 Phone: +4202322 - 9963040
 Fax: +4201187
 Email: sbwawajaiteh@yahoo.com

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Head of Delegation
 Ms Barbara WEBER
 Deputy Head of Division
 Federal Ministry of Food, Agriculture and
 Consumer Protection
 Rochusstrasse 1
 53123 Bonn
 Phone: +49 01888529-4378
 Fax: +49 01888529-3425
 Email: barbara.weber@bmelv.bund.de

Alternate

Mrs Sabine HOFFMANN-STOCKTER
 Legal Adviser
 Federal Ministry for Consumer Protection,
 Nutrition and Agriculture
 Wilhelmstrasse 54
 10117 Berlin
 Phone: +49 01 888 529 3933
 Fax: +49 01 888 529 4549
 Email: sabine.hoffmann@bmelv.bund.de

GREECE - GRÈCE - GRECIA

Head of Delegation

Mr Artemios CHATZIATHANASSIOU
 Agronomist
 Hellenic Ministry of Agriculture
 General Directorate of Agricultural
 Application & Research
 Directorate of Physical Planning and
 Environmental Protection
 Patision 207 & Skalistiri 19
 112 53
 Athens
 Phone: +30 210 2128179 - 8615397
 Fax: +30 210 8663496
 Email: pasku042@minagric.gr

Alternates

Mr Charalambos CHRISTOPOULOS
 Ambassador
 Ministry of Foreign Affairs
 Zalokosta 1
 Athens
 Phone: +30 2103683320

Mr Emmanuel MANOUSSAKIS
 Minister Plenipotentiary (Agricultural
 Affairs)
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Embassy of Greece
 Viale G. Rossini, 4
 00198 Rome
 Phone: +39 06 85375525
 Fax: +39 06 85375503
 Email: gremroma@tin.it

GUATEMALA

Jefe de Delegación

Sr Arnoldo Roberto COBAQUIL GARCÍA
 Ministerio de Agricultura, Ganadería y
 Alimentación (MAGA)
 UNR
 7 Ave. 12-90
 Zona 13
 Ciudad de Guatemala
 Phone: +502 4753058 - 4753068 -
 52025161
 Fax: +502 23328302
 Email: roberto.cobaquil@maga.gob.gt

Suplente

Sra Silvana MASELLI DE SÁNCHEZ
 Coordinadora
 Banco de Germoplasma
 Instituto de Ciencia y Tecnología Agrícolas
 (ICTA)
 Ministerio de Agricultura, Ganadería y
 Alimentación
 Km 21.5 Carretera Amatitlán
 Barcena, Villa Nueva
 Ciudad de Guatemala
 Phone: +502 66305702
 Fax: +502 66305702
 Email: smdes@uvg.edu.gt;
 bgermoplasma@icta.gob.gt

GUINEA - GUINÉE

Chef de délégation

M. Algassimou DIALLO
 Chef section contrôle et certification des
 semences et plantes
 Direction nationale de l'agriculture
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage, des
 eaux et forêts
 BP 576
 Conakry
 Téléphone: +224 414260 - 559249
 Télécopie: +224 413730
 Courriel: algasdiallo@yahoo.fr

Suppléant

M. Alpha SAVANÉ
 Chef section semences et plantes
 Direction nationale de l'agriculture
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage, des
 eaux et forêts
 BP 576
 Conakry
 Téléphone: +224 555646 - 414260
 Télécopie: +224 413730
 Courriel: alsavane2004@yahoo.fr

HONDURAS

Jefe de Delegación

Sr Julio NÚÑEZ
 Coordinador Nacional de Recursos
 Fitogenéticos/DICTA
 Secretaría de Estado en el Despacho de
 Agricultura y Ganadería
 Boulevard Miraflores
 Ave. La FAO
 Tegucigalpa, M.D.C.
 Fax: +504 4410028
 Email: julionunez2005@yahoo.com

Suplentes

Sr Tito Livio ZÚNIGA
 Especialista en Tecnología
 Unidad de Planeación y Evaluación de
 Gestión (UPEG)
 Sistema Nacional de Investigación y
 Transferencia de Tecnología
 Agroalimentaria (SNITTA)
 Secretaría de Agricultura y Ganadería,
 SAG
 Tegucigalpa
 Phone: +504 232 4105 - 232 0957 - 239
 7437 Ext. 54
 Email: tlz1@cornell.edu;
 tzuniga@cablecolor.hn

Sra Mayra REINA DE TITTA
 Consejero
 Representante Permanente Alterno ante la
 FAO
 Embajada de la República de Honduras
 Via Giambattista Vico 40, int. 8
 00196 Roma
 Phone: +39 06 3207236
 Fax: +39 06 3207973
 Email: embhon@tin.it

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA

Head of Delegation

Mr László HOLLY
 Director
 Institute for Agrobotany
 H-2766 Tápiószele
 Külsőmező 15
 Phone: +36 53 380070-071
 Fax: +36 53 380072
 Email: lholly@agrobot.rcat.hu

Alternate

Mr Tamás SZOBOLÉVSZKI
 Counsellor
 Agricultural Production Management
 Department
 Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 Kossuth Lajos-tér 11
 1860 Budapest 55. PF 1
 Phone: +36 1 3014472
 Fax: +36 1 3014668
 Email: SzobolevszkiT@posta.fum.hu

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) –
 IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') -
 IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

Head of Delegation

Mr Javad MOZAFARI HASHJIN
 Deputy to the Vice Minister Jihad-e-
 Agriculture for Research and Education
 Organization
 Head, National Plant Genebank
 Yemen St., Chamran Freeway
 Teheran
 Phone: +98 0912 3018753
 Fax: +98 0261 2716793
 Email: jmozafar@yahoo.com

Alternate

Mr Hossein MIRZAEI-NODOUSHAN
 Deputy of Seed and Plant Registration
 Seed and Plant Certification and
 Registration Research Institute
 Mahdasht St.
 Shahid Fahmideh
 Karaj
 Phone: +98 261 271 6793
 Fax: +98 912 2680139
 Email: nodoushan2003@yahoo.com

ITALY - ITALIE - ITALIA

Chef de délégation

M. Mario MARINO
Fonctionnaire
Direction générale du développement
rural
Ministère pour les politiques agricoles et
forestières
Via XX Settembre, 20
00187 Rome
Téléphone: +39 06 46654035
Télécopie: +39 06 4814326
Courriel: biodiversita@politicheagricole.it

Suppléants

M. Mario IZZO
Officier
Institut expérimental pour la culture
fruitière
Via di Fioranello 52
00134 Roma
Téléphone: +39 0679348108
Télécopie: +39 0679340158
Courriel: mizzo@isfrutticoltura.it

Mme Petra ENGEL
Institut expérimental pour la culture
fruitière
Via di Fioranello 52
00134 Roma
Téléphone: +39 06 79348109
Télécopie: +39 0679340158
Courriel: petra.engel@libero.it

Mme Daniela GAMMAROTA
Direction générale du développement
rural
Ministère pour les politiques agricoles et
forestières
Via XX Settembre, 20
00187 Rome
Téléphone: +39 06 46654035
Télécopie: +39 06 4814326
Courriel: biodiversita@politicheagricole.it

Mme Jessyama FORLINI
Fonctionnaire URI
Ministère pour les politiques agricoles et
forestières
Via XX Settembre, 20
00187 Rome
Téléphone: +39 0646653185
Télécopie: +39 0646653194
Courriel: j.forlini@politicheagricole.it

JAMAICA - JAMAÏQUE

Head of Delegation

Ms Olivia Marie STRACHAN
Director Planning, Policy and Development
Ministry of Agriculture
Hope Gardens
Kingston 6
Phone: +876 9272818 - 9271734 - 9271735
Fax: +876 9271904
Email: omstrachan@moa.gov.jm

Alternate

Ms Yvonne Joy CRAWFORD
Legal Officer
Ministry of Agriculture
Hope Gardens
Kingston 6
Phone: +876 7023374 - 9271734 -
9271735
Fax: +876 9271258
Email: yjcrawford@moa.gov.jm

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Head of Delegation

Mr Takao NIINO
Senior Research Officer
National Institute of Agrobiological
Sciences (NIAS)
2-1-2, Kannondai, Tsukuba
305-8602 Ibaraki
Phone: +81 29 8388127
Fax: +81 29 8387408
Email: niinot@affrc.go.jp

Alternate

Mr Keisuke TOMIOKA
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku 100-8950
Tokyo
Phone: +81 3 3502 3919
Fax: +81 3 3593 2209
Email: tomioka@affrc.go.jp

KIRIBATI

Head of Delegation

Mr Tianeti Ioane BEENNA
Head
Research Section
Division of Agriculture
Ministry of Environment, Lands and
Agricultural Development
P.O. Box 267
Tarawa
Phone: +686 28096 - 28108 - 28080
Fax: +686 28121
Email: agriculture@tskl.net.ki;
Beenna_ti@yahoo.com

Alternate

Mr Betarim RIMON
Senior Project Officer
Ministry of Environment, Lands and
Agricultural Development
P.O. Box 234
Bikenibeu, Tarawa
Phone: +686 28211
Fax: +686 28334
Email: betarimr@yahoo.com

**LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC
REPUBLIC –
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
POPULAIRE LAO –
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA
POPULAR LAO**

Head of Delegation

Ms Monthathip CHANPHENGSAI
Deputy Director-General
National Agriculture and Forestry Research
Institute (NAFRI)
Ministry of Agriculture and Forestry
P.O. Box 811
Vientiane
Phone: +856 21770093
Fax: +856 21770093
Email: monthathip_c@yahoo.com

Alternate

Mr Phaydy PHIAXAYSARAKHAM
Director
Agriculture Regulatory Division
Department of Agriculture
Ministry of Agriculture and Forestry
Lanexang Avenue, 33
Patuxay Square
P.O. Box 811
Vientiane
Phone: +856 21412350
Fax: +856 21412349
Email: doag@laotel.com

LATVIA - LETTONIE - LETONIA

Head of Delegation

Mr Gints LANKA
Ministry of Agriculture
Republikas laukums 2
LV - 1981
Riga

LEBANON - LIBAN - LÍBANO

Chef de délégation

Mme Lamis CHALAK
 Chercheur
 Institut de recherches agronomiques
 libanaises (IRAL)
 Département de biotechnologie végétale
 P.O.Box 287
 Zahlé
 Téléphone: +961 08900037 - 08900047 -
 03211855
 Télécopie: +961 08900077
 Courriel: lchalak@lari.gov.lb;
 lamischalak@hotmail.com

Suppléant

M. Ali CHEHADÉ
 Ingénieur
 Institut de recherches agronomiques
 libanaises (IRAL)
 Département de biotechnologie végétale
 P.O. Box 287
 Zahlé
 Télécopie: +961 08900077

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA -
 JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE -
 JAMAHIRIJA ÁRABE LIBIA**

Head of Delegation

Mr Ibrahim Mohamed BEN AMER
 Director
 National Gene Bank
 Agricultural Research Centre
 P.O. Box 2480
 Tripoli
 Phone: +218 213705396 - 213229163
 Fax: +218 213614993
 Email: benamer55@yahoo.com

Alternates

Mr Farag Ali AL-MAGBARI
 Plant Breeder
 Agricultural Research Centre
 P.O. Box 2480
 Tripoli

Mr Seraj Addin S.A. ESSA
 Counsellor
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Permanent Representation of the Libyan
 Arab Jamahiriya to FAO
 Via Nomentana, 365
 00162 Rome
 Phone: +39 06 8603880 - 320 3115757
 Fax: +39 06 86325597
 Email: faoprly@yahoo.com

LITHUANIA - LITUANIE - LITUANIA

Head of Delegation

Mrs Dalia ABRAITYTE
 Public Servant
 Gedimino Pr.19
 Vilnius

MADAGASCAR

Chef de délégation

Mme Nirina RAJAONAH
 R.R. Ingénieur d'agriculture
 Point focal pour le Plan d'action mondial
 pour la conservation et l'utilisation durable
 des ressources phylogénétiques
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage et
 de la pêche
 Antananarivo
 Téléphone: +261 20 2235569
 Télécopie: +261 20 2226561
 Courriel: rajaonahirina@yahoo.fr

Suppléant

M. MONJA
 Conseiller
 Représentant permanent adjoint auprès de
 la FAO
 Ambassade de la République de
 Madagascar
 Via Riccardo Zandonai, 84/A
 00194 Rome
 Téléphone: +39 06 36300183
 Télécopie: +39 06 3294306
 Courriel: ambamad@hotmail.com

MALAWI

Head of Delegation

Mr A. P. MTUKUSO
 Director of Agricultural Research Services
 Board Member of SADC Plant Genetic
 Resources Centre
 Ministry of Agriculture
 P.O. Box 30779 - Capital City
 Lilongwe
 Phone: +265 1 707398
 Fax: +265 1 707374
 Email: agric_research@sdpn.org.mw

Alternate

Mr Gresham NHLANE
 Assistant Director of Agricultural Research
 Services
 Ministry of Agriculture
 Chietedze Agricultural Research Station
 P.O. Box 158
 Lilongwe
 Phone: +265 1 707127
 Fax: +265 1 789218
 Email: g.Nhlane@malawi.net

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Head of Delegation

Mr Johari BIN RAMLI
 Agricultural Attaché
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Embassy of Malaysia
 Via Nomentana, 297
 00162 Rome
 Phone: +39 06 8417026
 Fax: +39 06 8555040
 Email: johari5@hotmail.com

MALDIVES - MALDIVAS

Head of Delegation

Mr Hussein RASHEED
 Project Manager
 Ministry of Fisheries, Agriculture and
 Marine Resources
 Ghazee Building
 Malé, 20-06
 Phone: +960 3323928
 Fax: +960 3326558
 Email: hussein.rasheed@fishagri.gov.mv

Alternate

Mr Hussain FAISAL
 Assistant Agriculture Officer
 Ministry of Fisheries, Agriculture, and
 Marine Resources
 Ghazee Building
 Malé, 20-06
 Phone: +960 3322625
 Fax: +960 3326558
 Email: hussain.faisal@fishagri.gov.mv

MAURITANIA - MAURITANIE

Chef de délégation

M. Mohamed El Hadi OULD TALEB
 Chef du service de productions végétales
 Ministère du développement rural et de
 l'environnement
 B.P. 180
 Nouakchott
 Téléphone: +222 6543582
 Télécopie: +222 5242486
 Courriel: ouldtalebme@yahoo.fr

Suppléant

M. Gandéga YELLI
 Chef du service d'agro-météorologie
 Ministère du développement rural et de
 l'environnement
 B.P. 366
 Nouakchott

MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO

Head of Delegation

Mrs Swarnalata Indira SEEWOORUTHUN
 Ag. Principal
 Agricultural Officer
 Agricultural Services
 Reduit
 Phone: +230 467 2799
 Fax: +230 401 2800 - 4648749
 Email: sseewooruthun@mail.gov.mu

Alternate

Mr Nitish GOPAUL
 Senior Research and Development Officer
 Horticulture Division
 Reduit
 Phone: +230 466 0739
 Fax: +230 464 8749
 Email: nigopaul@mail.gov.mu

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Chef de délégation

M. Driss NADAH
 Directeur de la production végétale
 Ministère de l'agriculture, du
 développement rural et des pêches
 maritimes
 Place Abdallah Chefchaoui
 Quartier Administratif
 B.P. 595
 Rabat Chellah
 Téléphone: +212 37765871
 Télécopie: +212 37761557
 Courriel: dpy321@yahoo.fr

Suppléant

M. Amar TAHIRI
 Chef de service de contrôle et de la
 certification des semences et des plantes
 Ministère de l'agriculture, du
 développement rural et des pêches
 maritimes
 BP 1308
 Rabat
 Téléphone: +212 37771085
 Télécopie: +212 37779852
 Courriel: amar.tahiri@menara.ma

MOZAMBIQUE

Head of Delegation

Mr Paulino MUNISSE
 Research Officer
 Agriculture Research Institute
 Ministry of Agriculture
 Av. das FPLM 2698
 C.P. 3658
 Maputo
 Phone: +258 21 461876
 Fax: +258 21 460074
 Email: iniagef@teledata.mz

Alternate

Mr Boaventura Simiao NUVUNGA
 National Directorate of Agriculture
 Ministry of Agriculture
 Praça dos Heroes Moçambicanos
 P.O. Box 1406
 Maputo
 Phone: +258 21 460195
 Fax: +258 21 460195
 Email: bnuvunga@map.gov.mz

NAMIBIA - NAMIBIE

Head of Delegation

Mrs Gillian MAGGS-KÖLLING
 Chief Agricultural Research Officer
 National Botanical Research Institute
 Ministry of Agriculture, Water and Forestry
 Private Bag 13184
 Windhoek
 Phone: +264 612022020
 Fax: +264 61258153
 Email: gmk@nbri.org.na

Alternate

Mr Festus Katuna MBANDEKA
 Legal Advisor
 Office of the Attorney General
 Ministry of Justice
 Windhoek
 Phone: +264 61 2812243
 Fax: +264 61 253845
 Email: fmbandeka@moj.gov.na

NEPAL - NÉPAL

Head of Delegation

Mr Bimal Kumar BANIYA
 Chief
 Botany Division
 Nepal Agriculture Research Council
 (NARC)
 Khumaltar
 Lalitpur
 Phone: +977 15521614 – 15521615 -
 15522240
 Fax: +977 15521197
 Email: bkbaniya@hotmail.com;
 baniyabk@gmail.com

Alternate

Mr Dinesh ACHARYA
 Agricultural Officer
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 Singha Durbar
 Kathmandu
 Phone: +977 14226465
 Fax: +977 14225825
 Email: Acharyadinesh@yahoo.com

**NETHERLANDS - PAYS-BAS –
PAÍSES BAJOS**

Head of Delegation
 Mr Dirk DE JONG
 Policy Coordinator
 Department of International Affairs
 Ministry of Agriculture, Nature and Food
 Quality
 P.O. Box 20401
 2500 EK, The Hague
 Phone: +31 703784310
 Fax: +31 703786105
 Email: d.j.de.jong@minlnv.nl

Alternates

Mr René LEFEBER
 Senior Legal Officer
 Department of Juridical Affairs and
 International Law
 Ministry of Foreign Affairs
 P.O. Box 20061
 2500 EB, The Hague
 Phone: +31 703485554
 Fax: +31 703485128
 Email: rene.lefeber@minbuza.nl

Mr Bert VISSER
 Director Netherlands Centre for Genetic
 Resources
 PO Box 16
 6700 AA, Wageningen
 Phone: +31 317477184
 Fax: +31 317418094
 Email: bert.visser@wur.nl

**NEW ZEALAND –
NOUVELLE-ZÉLANDE –
NUEVA ZELANDIA**

Head of Delegation
 Ms Lucy WALLS
 Senior Policy Analyst
 Ministry of Agriculture and Forestry
 Pastoral House
 25 The Terrace
 P.O. Box 2526
 Wellington
 Phone: +64 48190615
 Fax: +64 48190741
 Email: Lucy.Walls@maf.govt.nz

NICARAGUA

Jefe de Delegación
 Sr José Antonio RIVERA
 Secretario General
 Ministerio Agropecuario y Forestal
 Managua
 Email: secretario.general@magfor.gob.ni

Suplentes

Sr José CUADRA CHAMORRO
 Embajador
 Representante Permanente Alternativo ante la
 FAO
 Embajada de la República de Nicaragua
 Via Brescia, 16
 00198 Roma
 Phone: +39 06 8413471
 Fax: +39 06 85304079
 Email: faoprnic@tin.it

Sra María Elizabeth MORALES
 GUTIÉRREZ
 Responsable del Área de Registro y Control
 de Variedades
 Ministerio Agropecuario y Forestal
 Managua
 Phone: +505 341 2701109
 Fax: +505 341 2783416
 Email: registro_semillas@dgpsa.gob.ni;
 elizamoraes18@hotmail.com

NIGER - NÍGER

Chef de délégalion
 M. Baina DAN JIMO
 Responsable de l'Unité de gestion des
 ressources phylogénétiques
 INRAN, B.P.429
 Niamey
 Téléphone: +227 725389
 Courriel: danjimo_baina@yahoo.fr

Suppléant

M. Malam Gadjimi ADAMKADE
 Ministère des ressources animales
 direction de la production et de la
 promotion des filières
 Cellule ressources zoogénétiques
 B.P. 12091
 Niamey
 Téléphone: +227 732147 - 733184
 Télécopie: +227 733186
 Courriel: sscdsimb@intnet.ne

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Head of Delegation

Mrs Grethe-Helene EVJEN
 Senior Adviser
 Ministry of Agriculture and Food
 P.O. Box 8007 Dep.
 0030 Oslo
 Phone: +47 22 249311
 Fax: +47 22 242753
 Email: grethe-helene.evjen@lmd.dep.no

Alternates

Mr Jan BORRING
 Senior Adviser
 Ministry of the Environment
 Box 8013 Dep
 0030 Oslo
 Phone: +47 22 245963
 Fax: +47 22 242755
 Email: jpb@md.dep.no

Ms Nina DUE
 Ministry of Agriculture and Food
 Akersgt 59
 PO Box 8007 Dep
 0030 Oslo

OMAN - OMÁN

Head of Delegation

Mr Juma'a AL-OBEIDANI
 Assistant Director of Agriculture
 Production Research Centre
 Embassy of the Sultanate of Oman
 Via della Camilluccia, 625
 00135 Rome
 Phone: +968 95199700
 Email: Juma39@hotmail.com

Alternate

Mr Mahmoud RASMI
 Coordinator with FAO
 Embassy of the Sultanate of Oman
 Via della Camilluccia, 625
 00135 Rome
 Phone: +39 06 36300545 - 517
 Fax: +39 06 3296802
 Email: embassyoman@virgilio.it

PAKISTAN - PAKISTÁN

Head of Delegation

Mr Nasir Mehmood KHOSA
 Joint Secretary (Food)
 Ministry of Food, Agriculture and
 Livestock (MINFAL)
 B Block
 Pak Secretariat
 Islamabad
 Phone: +92 519202369
 Fax: +92 519203569
 Email: nasirkhosa@hotmail.com

Alternate

Mr Shahrulkh ARBAB
 Secretary
 Agriculture Department
 NWFP, Peshawar
 Phone: +92 91 9210711
 Fax: +92 91 9210707
 Email: shahrulkharbab4@yahoo.com

PANAMA - PANAMÁ

Jefe de Delegación

Sr Jorge Luis ALEMÁN
 Director Nacional de Cooperación
 Internacional
 Ministerio de Desarrollo Agropecuario
 Apartado 5390
 Panamá 5
 Phone: +507 2070710 - 66773018
 Fax: +507 2070747
 Email: jaleman@mida.gob.pa

Suplentes

Sr Olehg Isaac AGUILAR ROJAS
 Subdirector Nacional
 Dirección Nacional de Sanidad Vegetal
 Ministerio de Desarrollo Agropecuario
 Río Tapia - Tocumen
 Phone: +507 266 4803/290 - 6710
 Email: oaguilar@onebox.com

Sr Horacio MALTEZ
 Ministro Consejero
 Encargado de Negocios a.i.
 Representante Permanente Adjunto ante la
 FAO
 Representación Permanente de la República
 de Panamá
 Viale Regina Margherita, 239 - piso 4
 00198 Roma
 Phone: +39 06 44265429
 Fax: +39 06 44252332
 Email: ambpanfao@libero.it;
 ambpanfao@tiscali.it

PARAGUAY

Jefe de Delegación
 Sr Rafael DELGADO
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Presidente Franco 479
 Asunción
 Phone: +595 21441036
 Fax: +595 21449951

Suplente

Sr Enrique ROBLEDO
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Presidente Franco 479
 Asunción
 Phone: +595 21441036
 Fax: +595 21449951
 Email: DIA@telesurf.com.py

PHILIPPINES - FILIPINAS

Head of Delegation
 Mrs Lea A. RAMOS
 Director
 Bureau of Plant Industry
 Department of Agriculture
 Elliptical Road
 Diliman
 1100 Quezon City
 Phone: +63 29204323
 Fax: +63 29298183

Alternates

Mrs Maria Luisa GAVINO
 Assistant Agricultural Attaché
 Alternate Permanent Representative to
 FAO
 Embassy of the Republic of the Philippines
 Viale delle Medaglie d'Oro, 112
 00136 Rome
 Phone: +39 06 39746717
 Fax: +39 06 39740872
 Email: philrepfao@libero.it

Ms Anastacia M. GOCHANGCO
 Crop Research Division Chief
 Bureau of Plant Industry
 Department of Agriculture
 Elliptical Road
 Diliman
 1100 Quezon City
 Phone: +63 29204323
 Fax: +63 29298183
 Email: buplant@yahoo.com

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Head of Delegation
 Mrs Zofia BULINSKA-RADOMSKA
 National Coordinator for Plant Genetic
 Resources
 Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 ul. Wspólna 30
 Warsaw
 Phone: +48 22 7254715
 Fax: +48 22 7254715
 Email: z.bulinska@ihav.edu.pl

PORTUGAL

Head of Delegation
 Mrs Manuela VELOSO
 Researcher
 Instituto Nacional de Investigação
 Agronomica e das Pescas
 Estação Agronomica Nacional
 Quinta do Marquês, Oeiras
 Phone: +351 21 4403500
 Fax: 351 21 4416011
 Email: mm.veloso@iniap.min-
 agricultura.pt

Alternate

Mr João Miguel LOMELINO DE FREITAS
 Agriculture Counsellor
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Embassy of the Portuguese Republic
 Viale Liegi, 21
 00198 Rome
 Phone: +39 06 844801
 Fax: +39 06 8417404
 Email: embport@embportroma.it

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Chef de délégation

Mme Gabriela DUMITRIU
 Conseiller
 Représentant permanent adjoint auprès de la FAO
 Ambassade de Roumanie
 Via Nicoló Tartaglia 36
 00197 Rome
 Téléphone: +39 06 8073082
 Télécopie: +39 06 8084995
 Courriel: amdiroma@roembit.org

Suppléants

Mme Valentina NICOLESCU
 Conseiller
 Ministère de l'agriculture, des forêts et du développement rural
 B-dul Carol I, nr. 24, secteur 3
 Bucarest
 Téléphone: +40 21 3072327
 Télécopie: +40 21 3078627
 Courriel: valentina.nicolescu@maa.ro

Mme Silvia STRAJERU
 Directeur
 Institut Genebank
 Bucarest
 Téléphone: +40 23 0521016
 Courriel: genebank@suceava.astral.ro

SAMOA

Head of Delegation

Mr Maletino TEOFILO
 Principal Accountant
 Ministry of Agriculture and Fisheries
 Apia
 Phone: +685 22723 - 22561
 Fax: +685 24576 - 22565 - 20964
 Email: maletino@samoa.ws;
 maletino.teofilo@maf.gov.ws

Alternate

Ms Faalelei TUNUPOPO-LAITI
 Research Officer
 Crops Division
 Apia
 Phone: +685 20605
 Fax: +685 24576

**SAO TOME AND PRINCIPE –
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE –
SANTO TOMÉ Y PRÍNCIPE**

Chef de délégation

M. Alvaro VILA NOVA
 Directeur du CIAT STP
 Centre de recherche agronomique
 CP 375 Sao Tomé
 Téléphone: +239 223342
 Télécopie: +239 223343
 Courriel: ciatstp@cstome.net

Suppléant

M. Severino NETO DO ESPIRITO
 SANTO
 Directeur scientifique
 Centre de recherche agronomique
 CIAT-STP
 CP 375
 Sao Tomé
 Téléphone: +239 223342
 Télécopie: +239 223343
 Courriel: ciatstp@cstome.net

SENEGAL - SÉNÉGAL

Chef de délégation

M. Cheikh Alassane FALL
 Chargé de mission
 Ministère de l'agriculture et de
 l'hydraulique
 ISRA
 B.P. 3120
 Dakar
 Téléphone: +221 8322428 - 8899618
 Télécopie: +221 8322427
 Courriel: sene_grtkf@yahoo.fr;
 alassane.fall@coraf.org

Suppléant

M. Abba DIEME
 Chef de la Division des semences
 Direction de l'agriculture
 Ministère de l'agriculture et de
 l'hydraulique
 Route des Pères Maristes/Hann
 B.P. 84
 Dakar
 Téléphone: +221 8320158 - 8322109
 Télécopie: +221 8322109
 Courriel: dgdieme2004@yahoo.fr

SIERRA LEONE - SIERRA LEONA

Head of Delegation

Mr Emmanuel K. ALIEU
 Director Rice Research
 Station Rokupr
 Phone: +232 22 226074 - 223282
 Email: lucy_alieu@yahoo.co.uk

Alternate

Mr Abdulai JALLOH
 Director Institute of Agricultural Research
 Njala, PMB 540
 Freetown
 Phone: +232 22 223380
 Fax: +232 22 223473
 Email: iarsl.sierratel.sl

SLOVENIA - SLOVÉNIE - ESLOVENIA

Head of Delegation

Mrs Bojana HOCEVAR
 Minister Plenipotentiary
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Republic
 of Slovenia
 Via Francesco Pacelli, 14/b
 00193 Rome
 Phone: +39 06 39366972
 Fax: +39 06 39376906
 Email: anton.hocevar@fastwebnet.it

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA

Head of Delegation

Mr Julian Bernard JAFTHA
 Directorate: Genetic Resources
 Department of Agriculture
 Private Bag X973
 0001 Pretoria
 Phone: +27 12 319 6024
 Fax: +27 12 319 6329
 Email: SMGRM@nda.agric.za

Alternate

Mr Norman Lufuno MAKHOSHI
 Advocate
 Department of Agriculture
 Private Bag X 973
 0001 Pretoria
 Phone: +27 12 3196697
 Fax: +27 12 3257391
 Email: lufunom@nda.agric.da

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Jefe de Delegación

Sr Luis SALAICES
 Jefe del Área de Registro de Variedades
 Oficina Española de Variedades Vegetales
 Ministerio de Agricultura Pesca y
 Alimentación
 c/Alfonso XII, 62
 28014 Madrid
 Phone: +34 91 3476712
 Fax: +34 91 3476703
 Email: lsalaice@mapa.es

Suplentes

Sr Ernesto RÍOS
 Consejero
 Representante Permanente Adjunto ante la
 FAO
 Embajada de España
 (Oficina de los Representantes Permanentes
 Adjunto y Alterno)
 Largo dei Lombardi, 21
 00186 Roma
 Phone: +39 06 6878762
 Fax: +39 06 6873076
 Email: repfao@maparoma.191.it

Sra María Teresa DOBAO
 Jefa del Área de Relaciones Científicas
 Internacionales
 Instituto Nacional de Investigación y
 Tecnología Agraria y Alimentaria (INIA)
 Ctra.de la Coruña, Km 7.5 PH-I
 28040 Madrid
 Phone: +34 91 3474015
 Fax: +34 91 3473933
 Email: mtdobao@inia.es

SRI LANKA

Head of Delegation

Mr Don Hematilake MUTHUKUDA
 ARACHCHI
 Deputy Director
 Plant Genetic Resources Centre of the
 Department of Agriculture
 Plant Breeder and Maize Specialist
 P.O Box 59 Gannoruwa
 Peradeniya
 Phone: +94 081 2388494
 Fax: +94 081 2388490
 Email: pgrc@slt.lk

Alternate

Mr D. D. WANIGANAYAKE
 Senior Assistant Secretary (Administration)
 Ministry of Agriculture, Environment,
 Irrigation and Mahaweli Development
 82 Rajamalwatte Road
 Battaramulla
 Colombo
 Phone: +94 11 2863548
 Fax: +94 11 2863548

SURINAME

Head of Delegation

Ms Patricia MILTON
 Director of Agricultural Research
 Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
 and Fisheries
 Letitia Vriesdelaan 8
 P.O. Box 160
 Paramaribo
 Phone: +597 472442
 Fax: +597 420152
 Email: odlb.ond@sr.net; seeduniz@sr.net

Alternate

Ms Esther DOELAHASORI
 Head of Seed Unit
 Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
 and Fisheries
 Letitia Vriesdelaan 8
 P.O. Box 160
 Paramaribo
 Phone: +597 477698 - 477830
 Fax: +597 470301
 Email: dirlvv@sr.net

SWAZILAND - SWAZILANDIA

Head of Delegation

Mr Bonga S. NKOSI
 Board Member (Director) for Swaziland at
 the SADC Plant Genetic Resources Centre
 (SPGRC)
 Senior Lecturer in Botany
 Department of Biological Sciences
 University of Swaziland
 P/Bag Kwaluseni M201
 Phone: +268 5184011 - 5058712 - 5058713
 Fax: +268 5185276
 Email: bsnkosi@yahoo.com

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Head of Delegation

Mr Christer WRETBORN
 Ambassador
 Swedish Embassy Rome
 Phone: +39 06 44152/ - +39 335 6404603
 Fax: +39 06 4419476284054970
 Email: christer.wretborn@
 foreign.ministry.se

Alternates

Mrs Tina LINDSTRÖM
Senior administrative officer
Ministry of Agriculture, Food and
Consumer Affairs
SE - 103 33 Stockholm
Phone: +46 84053508
Fax: +46 84054970
Email: tina.lindstrom@
agriculture.ministry.se

Mrs Ylva TILANDER
Senior administrative officer
Ministry of Agriculture, Food and
Consumer Affairs
SE - 103 33 Stockholm
Phone: +46 84051000 - 84053091 -
702183176
Fax: +46 84054970
Email: ylva.tilander@
agriculture.ministry.se

Mrs Christina TÖRNSTRAND
Legal Adviser
Senior administrative officer
Ministry of Agriculture, Food and
Consumer Affairs
SE 103 33 Stockholm
Phone: +46 84051107
Fax: +46 8206496
Email: christina.tornstrand@
agriculture.ministry.se

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Chef de délégation
M. François PYTHOUD
Swiss Federal Office for Agriculture
Mattenhofstrasse 5
CH-3003 Bern
Téléphone: +41 0 31 3234445
Télécopie: +41 0 31 3222634
Courriel: francois.pythoud@blw.admin.ch

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Head of Delegation
Ms Chutima RATANASATIEN
Senior Agricultural Scientist
Plant Variety Protection Division
Department of Agriculture (DOA)
Phaholyothin Rd
Chatuchak
10900 Bangkok
Phone: +66 02 9407214
Fax: +66 02 5790548
Email: chutima_ratanasatien@yahoo.com;
chutimar@doa.go.th

Alternates

Mr Pisan LEUTONGCHARG
Director
Agricultural Technology and Sustainable
Agriculture Policy Division
Office of Permanent Secretary
MOAC
Bangkok
Phone: +66 02 2810716
Fax: +66 02 2813958
Email: pisanluet@yahoo.com

Mr Somsong CHOTECHUEN
Agricultural Scientist
Genebank
Biotechnology Research and Development
Office
Department of Agriculture
Phaholyothin Rd
Chatuchak
10900 Bangkok
Phone: +66 02 9407214
Fax: +66 02 5790548
Email: chotechuen@yahoo.com

M Tritaporn KHOMAPAT
Minister (Agriculture)
Permanent Representative to FAO
Royal Thai Embassy
Via Cassia 929 Villino M
00189 Rome
Phone: +39 06 30363687
Fax: +39 06 30312700
Email: thagri.rome@flashnet.it

Mr Pornprome CHAIRIDCHAI
 First Secretary (Agriculture)
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Royal Thai Embassy
 Via Cassia 929 Villino M
 00189 Rome
 Phone: +39 06 30363687
 Fax: +39 06 30312700
 Email: thagri.rome@flashnet.it

TOGO

Chef de délégation
 M Akla-Esso AROKOU
 Directeur de l'agriculture
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage et
 de la pêche
 B.P. 1263
 Lomé
 Téléphone: +228 2226105 - 9059044
 Télécopie: +228 2226105
 Courriel: arokoum2003@yahoo.fr

Suppléant
 M François LARE-KANTANI
 Chef de Division des programmes et des
 investissements
 Direction de la planification et des
 ressources humaines
 Lomé
 Téléphone: +228 2210557 - 9119180
 Télécopie: +228 2211062 - 2217120
 Courriel: larekant@yahoo.fr

UGANDA - OUGANDA

Head of Delegation
 Mr John MULUMBA
 Curator, Entebbe Botanical Gardens
 National Agricultural Research
 Organization (NARO)
 Ministry of Agriculture, Animal Industry
 and Fisheries
 P.O. Box 295
 Entebbe
 Phone: +256 41320638
 Fax: +256 41321070
 Email: narohq@imul.com;
 curator@infocom.co.ug

Alternate
 Mr Ronald NALUWAIRO
 Research Fellow
 Advocates Coalition for Development and
 Environment (ACODE)
 Chairman of the National Task Force for
 the Domestication of the International
 Treaty
 P.O. Box 29836
 Kampala
 Phone: +256 41530798 - 77636345 (cell)
 Fax: +256 41530487
 Email: rnaluwairo@acode-u.org;
 naluwairo@yahoo.co.uk

UNITED ARAB EMIRATES – ÉMIRATS ARABES UNIS – EMIRATOS ÁRABES UNIDOS

Head of Delegation
 Mr Mirghani Hassan OBEID
 Embassy of the United Arab Emirates
 Via della Camilluccia 492
 00135 Rome
 Phone: +39 06 36306100
 Fax: +39 06 36306155
 Email: uaeroma@tin.it

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Head of Delegation
 Mr Martyn J IBBOTSON
 Head of Genetic Resources and Kew
 Sponsorship Team
 Science Strategy and International Division
 Department for Environment Food and
 Rural Affairs (DEFRA)
 Area ID, Nobel House 17
 Smith Square
 SW1P 3JR London
 Phone: +44 0 20 7238 1653
 Fax: +44 0 20 7238 1658
 Email: martyn.ibbotson@defra.gsi.gov.uk

Alternates

Ms Jane BULMER
International and Biotechnology Division
Legal Services Directorate General
Department for Environment Food and
Rural Affairs (DEFRA)
Zone 3C Nobel House
17 Smith Square
SW1P 3JR London
Phone: +44 0 20 7238 3394
Fax: +44 0 207238 3398
Email: jane.bulmer@defra.gsi.gov.uk

Mr Victor C.D. HEARD
First Secretary
Deputy Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the United
Kingdom
Via Monserrato, 48/1
00186 Rome
Phone: +39 06 68400901-2-3-4
Fax: +39 06 68400920
Email: n-ciorba@dfid.gov.uk

Mr Fernando LATORRE
Genetic Resources and Kew Sponsorship
Team
Department for Environment Food and
Rural Affairs (DEFRA)
Nobel House 1st Floor Area D
17 Smith Square
SW1P 3JR London
Phone: +44 0 207 238 1831
Fax: +44 0 207 238 1658
Email: fernando.latorre@defra.gov.uk

**UNITED STATES OF AMERICA -
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE -
ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Head of Delegation

Mr Douglas NEUMANN
Senior Conservation Officer
Dept. of State
2201 C St., NW
Washington, DC 20520
Phone: +1 202 647 1804
Fax: +1 202 736 7351
Email: neumanndb@state.gov

Alternates

Mr Patrick J. CLERKIN
Senior Technical Advisor
Department of Agriculture
Foreign Agricultural Service
Office of the Deputy Administrator, CMP
1400 Independence Avenue, S.W.
Room 5089A-South Building
Washington, DC 20250-1040
Phone: +1 202 720 5060
Fax: +1 202 690 3606
Email: patrick.clerkin@fas.usda.gov

Mr Mark A. SIMONOFF
Attorney-Adviser
Office of the Legal Adviser
Office of Oceans, International
Environmental and Scientific Affairs
U.S. Department of State
2201 C Street, NW Room 6420
DC 20520 Washington
Phone: +1 202 647 1370
Fax: +1 202 736 7115
Email: simonoffma@state.gov

URUGUAY

Jefe de Delegación

Sra Ana BERRETTA
Presidente
Comité Nacional de Recursos Fitogenéticos
INIA/MGAP
INIA La Estanzuela
Colonia
Phone: +598 5223187
Fax: +598 2 2887077
Email: ana@inia.org.uy

Suplentes

Sr Enzo BENECH
Presidente
Instituto Nacional de Semillas (INASE)
Montevideo
Phone: +598 2 2887088
Fax: +598 2 2887077
Email: inasebenech@adinet.rom.uy

Sr Gabriel BELLON MARRAPODI
 Segundo Secretario
 Representante Permanente Adjunto ante la
 FAO
 Embajada de la República Oriental del
 Uruguay
 Via Vittorio Veneto, 183
 00187 Roma
 Phone: +39 06 4821776 - 7
 Fax: +39 06 4823695
 Email: uruit@ambasciatauruguay.it

**VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC
 OF) –
 VENEZUELA (RÉPUBLIQUE
 BOLIVARIENNE DU) –
 VENEZUELA (REPÚBLICA
 BOLIVARIANA DE)**

Jefe de Delegación
 Sra Margaret GUTIÉRREZ
 Investigadora en Recursos Genéticos
 Instituto Nacional de Investigaciones
 Agrícolas Venezuela (INIA)
 Maracay
 Estado de Aragua
 Phone: +58 243 2455470 - 2402975
 Fax: +58 243 2471066
 Email: mgutierrez@inia.gov.ve

Suplentes
 Sra Juliana ALEZONES
 Directora General de Calidad
 Ministerio de Alimentación
 Caracas
 Phone: +58 212 5640229 - 5648849
 Fax: +58 212 5640229
 Email: dgcminal@yahoo.com;
 dgca@minal.gob.ve

Sr Julio RAMÍREZ
 Dirección General de Calidad
 Ministerio de Alimentación
 Caracas
 Phone: +58 212 5640229
 Fax: +58 212 5640229
 Email: dgcminal3@yahoo.com

YEMEN - YÉMEN

Head of Delegation
 Mr Ali Abdullah AL-SHURAI
 Agricultural Research and Extension
 Authority (AREA)
 Director General of the National Genetic
 Resources Centre
 Office P.O. Box Dhamar (87148)
 Res. P.O. Box Hodeidah (3411)
 Phone: +967 6423917 - 77903633
 Fax: +967 6423917 - 6423914
 Email: shuraiaa@yahoo.com;
 shurai@y.net.ye

Alternates
 Mr Mansour M. AL-AQIL
 Director General
 Agricultural Extension and Information
 Phone: +967 1 561245
 Fax: +967 1 561244
 Email: alaquil55@hotmail.com

Mr Abdulrahman BAMATRAF
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation of the Republic
 of Yemen
 Via Alessandro Malladra, 10b - Int. 10
 00157 Rome
 Phone: +39 06 4504308
 Fax: +39 06 4504308
 Email: ambamatraf@yahoo.com

ZAMBIA - ZAMBIE

Head of Delegation
 Mr Albert CHALABESA
 Deputy Director
 Zambia Agriculture Research Institute
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 Mount Makulu Research Station
 P/ Bag 7
 Chilanga
 Phone: +260 1278130 - 1278380 -
 096767185
 Fax: +260 1278130 - 278141
 Email: chala@zamnet.zm;
 albertchalabesa@hotmail.com

Alternates

Ms Catherine MUNGOMA
Chief Agricultural Research Officer
Zambia Agriculture Research Institute
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Golden Valley Agricultural Research Trust
P.O. Box 54
Trigila
Phone: +260 1 213829
Fax: +260 1 213832
Email: maize@zamnet.zm

Mr Godfrey MWILA
Principal Agricultural Research Officer
Ministry of Agriculture, Food and Fisheries
SADC Plant Genetic Resources Centre
(SPGRC)
Phone: +260 1 233391
Fax: +260 1 233746
Email: spgrc@zamnet.zm;
genetics@zamnet.zm

Alternates

Mr Claid MUJAJU
Head
Seed Services AREX
Ministry of Agriculture
P.O. Box CY550 Causeway
Harare
Phone: +263 4 704531 - 9/720370
Fax: +263 4 791223
Email: seedserv@mweb.co.zw

Mr Tendayi NHEKEDZA
Counsellor
Alternate Permanent Representative to
FAO
Embassy of the Republic of Zimbabwe
Via Virgilio, 8
00193 Rome
Phone: +39 06 68308282
Fax: +39 06 68308324
Email: zimrome-wolit@tiscalinet.it

ZIMBABWE

Head of Delegation

Mr Shadrack Sariri MLAMBO
Director
Agricultural Research and Extension
(AREX)
Ministry of Agriculture
Box CY 594 Causeway
Harare
Phone: +263 4 704531 - 9
Fax: +263 4 731133 - 728317
Email: ssmlambo@africaonline.co.zw

**OBSERVERS FROM UNITED NATIONS MEMBER STATES
OBSERVATEURS D'ÉTATS MEMBRES DES NATIONS UNIES
OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS DE LAS NACIONES UNIDAS**

**RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION
DE RUSSIE - FEDERACIÓN DE RUSIA**

Head of Delegation

Mr Alexander TITARENKO
Permanent Observer to FAO
Embassy of the Russian Federation
Via Gaeta, 5
00185 Rome

**OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES**

**INTERNATIONAL PLANT GENETIC RESOURCES INSTITUTE
INSTITUT INTERNATIONAL DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
INSTITUTO INTERNACIONAL DE RECURSOS FITOGENÉTICOS**

Mr Michael HALEWOOD
Head
Senior Policy and Legal Specialist
International Plant Genetic Resources Institute
Via dei Tre Denari, 472/a
00057 Maccarese
Rome, Italy
Phone: +39 06 6118294
Fax: +39 06 61979661
Email: m.halewood@cgiar.org

Mr Gerald MOORE
Honorary Fellow
IPGRI/CGIAR
Via dei Tre Denari 472/a
00057 Maccarese
Rome, Italy
Phone: +39 06 61181
Fax: +39 06 61979661
Email: g.moore@cgiar.org

**SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY
COMMUNAUTÉ DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE
COMUNIDAD PARA EL DESARROLLO DEL ÁFRICA MERIDIONAL**

Mr Moneim FATIH
Advisor
Consultant at SPGRC
Nordic Gene Bank
Phone: +4640 536640
Fax: +4640 536650
Email: moneim@ngb.se

**OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATION
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO-GUBERNAMENTALES**

**CENTRE FOR INTERNATIONAL SUSTAINABLE DEVELOPMENT LAW
CENTRE DE DROIT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
CENTRO DE DERECHO INTERNACIONAL DEL DESARROLLO SOSTENIBLE**

Mrs Christine FRISON
Centre for International Sustainable Development Law
Mc Gill University Faculty of Law
3661 Peel St. Montreal
Quebec, Canada H3A 1X1
Phone: +32 473 886873
Email: www.cisd.org; cfrison@cisd.org

**INTERMEDIATE TECHNOLOGY DEVELOPMENT GROUP
GROUPE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNOLOGIE INTERMÉDIAIRE
GRUPO DE DESARROLLO DE LA TECNOLOGÍA INTERMEDIA**

Mr Anil SUBEDI
Country Director
Intermediate Technology Development Group
Nepal Office
Pandol Marg, Lazimpat
Kathmandu, Nepal
Phone: +977 1 4446015
Fax: +977 14445995
Email: anilsubedi@wlink.com.np

**INTERNATIONAL SEED FEDERATION
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DU COMMERCE DES SEMENCES**

Mr Marco NARDI
Secretary General
Associazione Italiana Sementi
Phone: +39 05 1503881
Fax: +39 05 1355166
Email: ais@sementi.it

SECRETARIAT OF THE COMMISSION ON GENETIC RESOURCES FOR FOOD AND AGRICULTURE
SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
SECRETARÍA DE LA COMISIÓN DE RECURSOS GENÉTICOS PARA LA ALIMENTACIÓN Y LA AGRICULTURA

M. Clive STANNARD
Chargé de la
Commission des ressources génétiques
pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Téléphone: +39 06 570 55480
Télécopie: +39 06 570 53057
Courriel: Clive.Stannard@fao.org

M. Martin Eric SMITH
Fonctionnaire principal (appui au Traité)
Commission des ressources génétiques
pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Téléphone: +39 06 570 53445
Télécopie: +39 06 570 53445
Courriel: MartinEric.Smith@fao.org

M. Álvaro TOLEDO CHÁVARRI
Associated Professional Officer
Commission des ressources génétiques pour
l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Téléphone: +39 06 570 54497
Télécopie: +39 06 570 53057
Courriel: Alvaro.Toledo@fao.org

M. Niels LOUWAARS
Chercheur invité
Commission des ressources génétiques
pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Téléphone: +39 06 570 54195
Télécopie: + 39 06 570 53057
Courriel: Niels.Louwaars@fao.org

M. Dan LESKIEN
Conseiller juridique spécialisé
Commission des ressources génétiques
pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Téléphone: +39 06 570 54666
Télécopie: +39 06 570 53057
Courriel: Dan.Leskien@fao.org

M. Kent NNADOZIE
Conseiller juridique spécialisé
Commission des ressources génétiques
pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Téléphone: +39 06 570 52465
Télécopie: + 39 06 570 53057
Courriel: Kent.Nnadozie@fao.org